

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 03
LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 06
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 10
RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE	 14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	 14
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	 20
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	 30
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) & ENVIRONNEMENT	 33
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	 38
POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE	 40
ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE	 44
ACTIVITÉS TOURISTIQUES	 58
SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	 64
SERVICES SUPPORTS	 65
GLOSSAIRE	 72



PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

1995 5 communes créent une Communauté de Communes : Darnets, Lapleau, Moustier-Ventadour, Rosiers-d'Egletons et Soudeilles.

1997 Arrêté préfectoral créant la Communauté de Communes du Pays de Ventadour du Doustre et de la Luzège avec des actions identifiées : ZA Bois Duval, Ouvrage Théâtral Permanent, valorisation des églises et du site de Ventadour...

2001 5 nouvelles communes rejoignent la Communauté : Egletons, Champagnac la Noaille, Le Jardin, Montaignac St-Hippolyte et St-Yrieix-le-Déjalat.

2002 Ajout de nouvelles compétences : Enfance-Jeunesse, création d'équipements sportifs, restauration des rivières, chemins de randonnées, habitat, animation du Pays d'Egletons...

2003 Adhésion de 3 nouvelles communes : St-Merd de Lapleau, St-Hilaire Foissac et Péret Bel Air

2004 Création du service Enfance-Jeunesse : transfert de 16 agents des Communes à la Communauté de Communes.

2006 Ajout des nouvelles actions : voirie, gestion de l'espace, assainissement non collectif, tourisme...et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour.

2008 Adhésion de quatre nouvelles communes : Marcillac la Croisille, Lafage sur Sombre, Laval sur Luzège et La Chapelle Spinasse.

2010 Ouverture du Centre Aquarécricatif

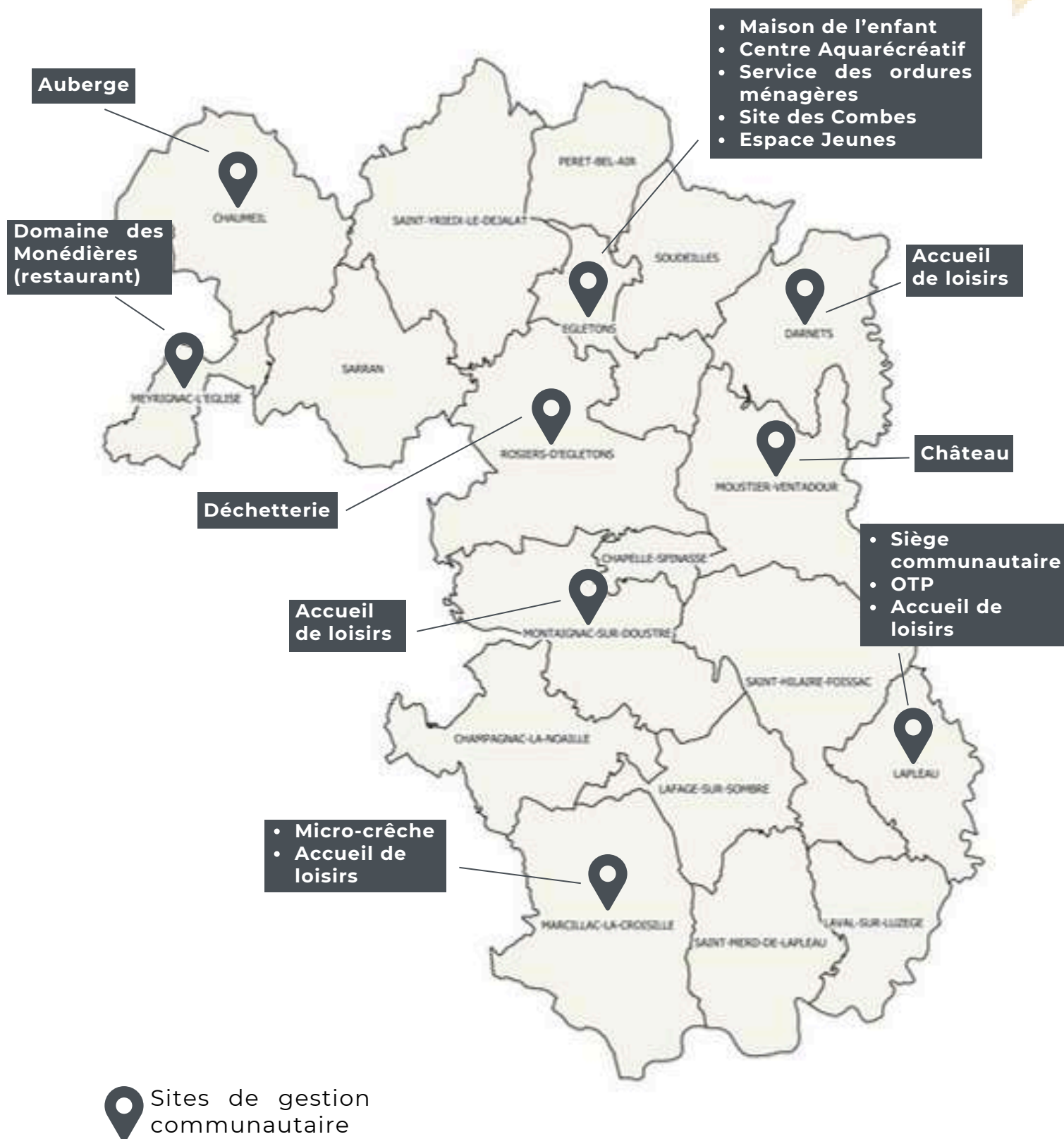
1er janvier 2017 Intégration de trois nouvelles communes : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

1er Janvier 2018 Intégration du service Ordures Ménagères suite à la dissolution du SIRTOM dans le cadre de la loi NOTRe

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières comprend les communes de Champagnac La Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage Sur Sombre, Lapleau, Laval Sur Luzège, Marcillac La Croisille, Meyrignac L'Église, Montaignac sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers D'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd De Lapleau, Saint Yrieix Le Déjalat, Sarran, Soudeilles.



Le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières s'étend sur 19 communes dont 17 de moins de 1 000 habitants et une commune de plus de 3 500 habitants, sur une superficie de 472 kilomètres carrés pour une population de 11 044 habitants, soit une densité de population de 23,39 habitants par kilomètre carré.



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Action sociale en faveur de l'enfance-jeunesse

Gestion de cinq accueils de loisirs, d'un espace jeunes, d'une crèche, d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Territorial Global (développement de l'action sociale).

Développement économique

Création, aménagement et entretien des zones d'activités. Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.

Collecte et traitement des déchets ménagers & assimilés

Collecte des ordures ménagères, mise en place du tri, gestion de la déchetterie, plan de prévention des déchets, ...

Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.

Activités touristiques

Gestion de l'office de tourisme communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques.

Aménagement de l'espace et du territoire

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territorial, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ...

Politique du logement & cadre de vie

Programme d'Intérêt Général (PIG), Pacte Territorial, logement social avec Égletons Habitat.

Construction, entretien & gestion des équipements sportifs et culturels

Centre Aquarécréatif à Égletons et Ouvrage Théâtral Permanent à Lapeau.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Contrôle des installations et conseil aux propriétaires.





LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

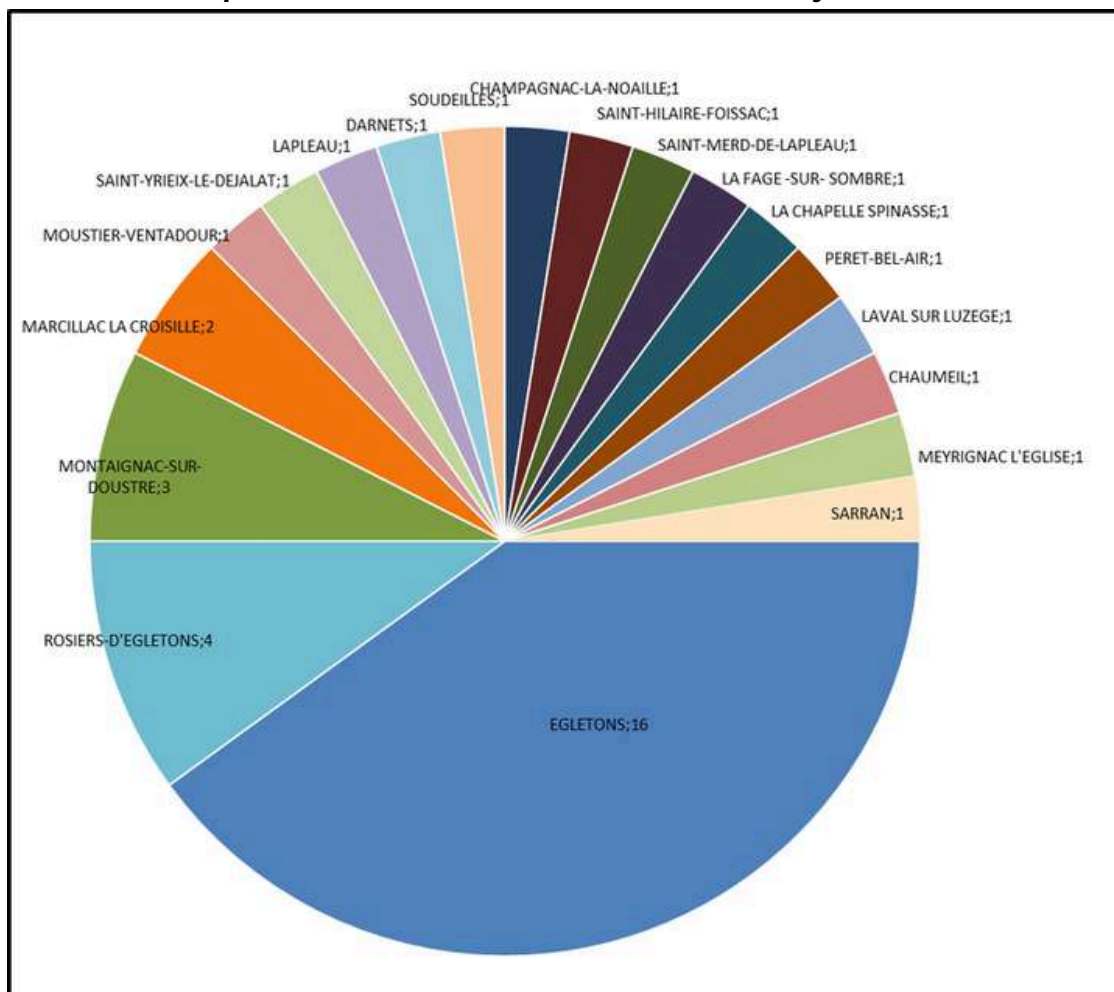
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire est composé de 40 membres.

En 2025, le Conseil Communautaire s'est réuni à 6 reprises et a adopté 141 délibérations.

Composition du conseil communautaire au 1er janvier 2025



Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires au 31 décembre 2025

Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
EGLETONS	FERRE	Charles	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	BESSEAU	Jean-Claude
EGLETONS	DUBOUCHAUD	Patricia	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	COQUILLAUD	Nicolas
EGLETONS	DATIN	Yves	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	VITRAC	Maryse
EGLETONS	CONTINSOUZA	Nicolas	MARCILLAC LA CROISILLE	BACHELLERIE	Jean-Louis
EGLETONS	PEYRAT	Denise	MARCILLAC LA CROISILLE	AUDEGUIL	Agnès
EGLETONS	TAGUET	Jean-Marie	MOUSTIER-VENTADOUR	PETIT	Christophe
EGLETONS	RIVET	Murielle	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CHAUMEIL	Romain
EGLETONS	CASSEZ	Didier	LAPLEAU	DUBOIS	Francis
EGLETONS	BOUILLON	Ludivine	DARNETS	ROSSIGNOL	Philippe
EGLETONS	POP	Ion Octavian	SOUDEILLES	LAFON	Jean-François
EGLETONS	CARRARA	Annie	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	VALADOUR	Jean-Pierre
EGLETONS	FORYS	Claire	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	BOURRIER	Annette
EGLETONS	TRAËN	William	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	GUICHON	Marion
EGLETONS	VILLA	Olivier	LAFAGE -SUR- SOMBRE	BARDOT	Claude
EGLETONS	VIDAL	Dany	LA CHAPELLE SPINASSE	CARTIER	Philippe
EGLETONS	LE GALL	Thierry	PERET-BEL-AIR	COURTEIX	Nadine
ROSIERS-D'EGLETONS	BRETTE	Gérard	LAVAL SUR LUZEGE	LANOIR	Jean-Noël
ROSIERS-D'EGLETONS	AMOREIRA	Jeanne-Marie	CHAUMEIL	FRAYSSE	Marie
ROSIERS-D'EGLETONS	ZANETTI	Fernand	MEYRIGNAC L'EGLISE	MENUET	Jean-François
ROSIERS-D'EGLETONS	PAREL	Audrey	SARRAN	AUDUREAU	Agnès

Les commissions

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date 3 octobre 2022 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions "Enfance-Jeunesse", "Travaux - Urbanisme - Environnement", "Finances", "Ressources Humaines", "Habitat-transition écologique-mobilité", "Communication", "Développement économique et touristique", "Ordures ménagères et déchets assimilés", "Affaires culturelles, patrimoniales et tourisme", "Affaires sociales sport et vie associative" et "Agriculture, ruralité, aménagement du territoire".



Le bureau

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs.

Au 31 décembre 2025, le bureau communautaire est composé du Président, de 7 vice-présidents et de 2 conseillers communautaires délégués.



Président :
M. Charles FERRÉ

Vice-présidents :

- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales ;
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique ;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction vacante suite au décès de M. Jean BOINET ;
- Mme Patricia DUBOUCAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport, de la vie associative et de la communication ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Conseillers communautaires délégués :

- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Le bureau se réunit toutes les semaines le lundi après-midi.



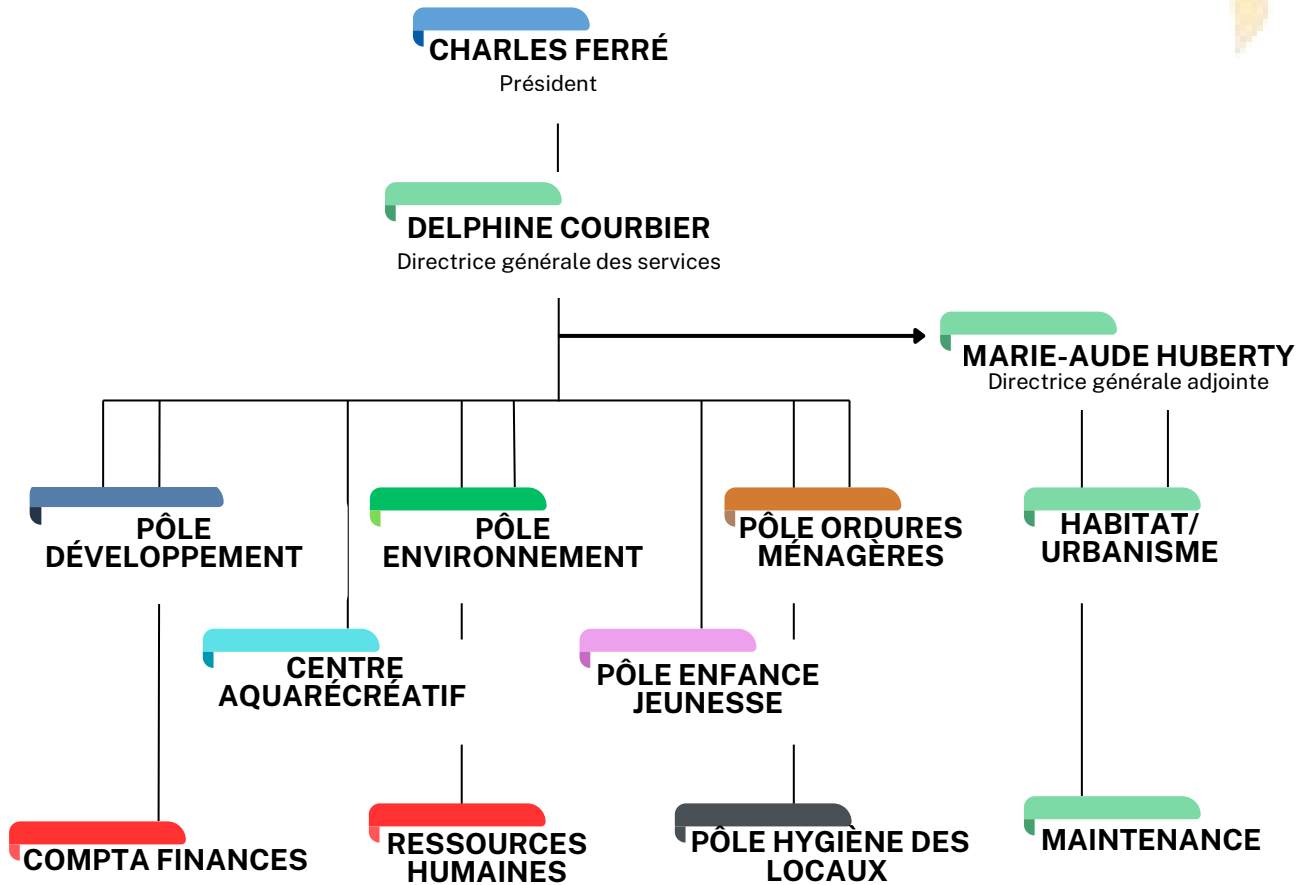


Organigramme de la Communauté de Communes

Services
aménagement
du territoire

Services à la
population

Services
support





LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte administratif 2025

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, charge de gestion courantes pour le fonctionnement des services, attribution de compensation reversée aux communes, rémunération du personnel...) ;
- La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières...).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales IFR, TASCOT...), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les produits des services et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit fixer chaque année.

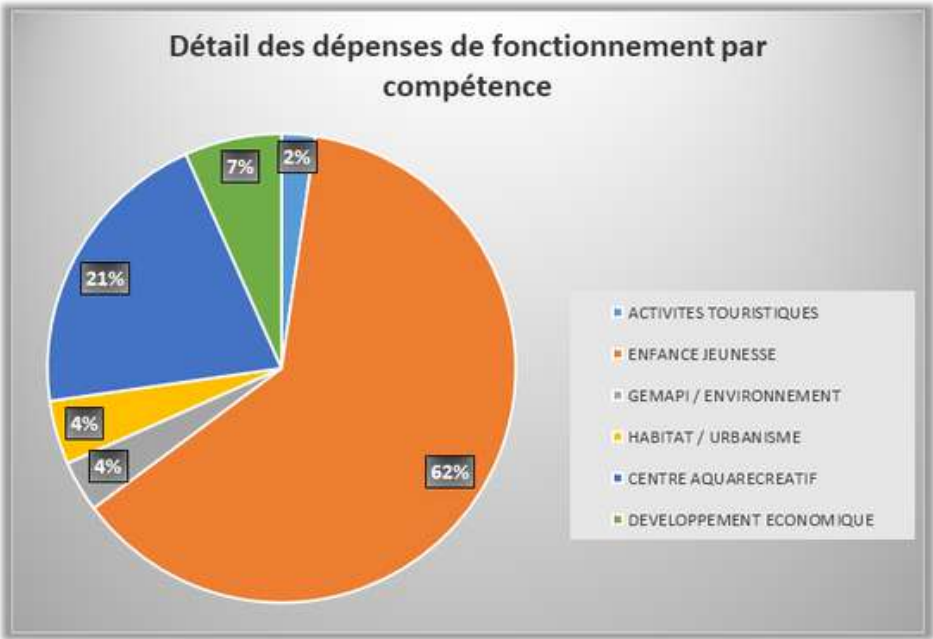
Les taux votés en 2025 :

Cotisation Foncière des Entreprises :	30,57 %
Taxe d'habitation :	7,75 %
Taxe foncière :	2,10 %
Taxe Foncier non bâti :	4,22 %



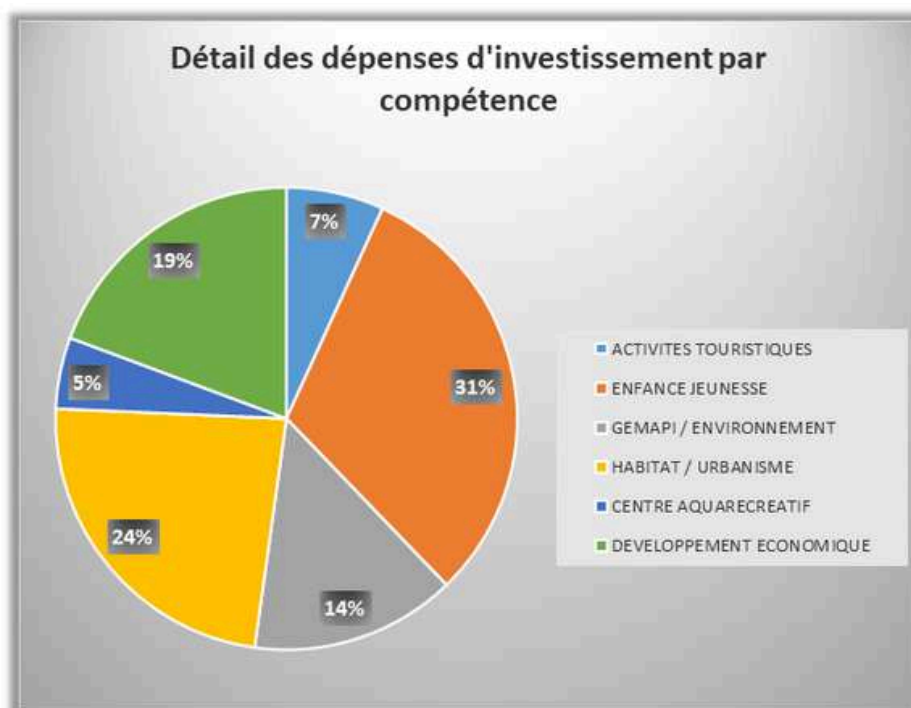
Compte administratif 2024 du budget principal

Recettes de fonctionnement	En euros	Dépenses de fonctionnement	En euros
Résultat fonctionnement reporté	28 250,63	Charges à caractère général	1 155 658,14
Atténuation de charges	35 912,83	Charges de personnel	2 652 397,55
Produits des services	495 715,64	Autres charges de gestion courante	371 563,14
Impôts et taxes	5 026 978,98	Atténuations de produits	1 968 448,00
Dotations, subventions, participations	2 182 844,86	Charges financières	73 894,65
Autres produits de gestion courante	216 723,04	Charges exceptionnelles	0
Produits financiers	5 830,42	Opérations d'ordre de transfert entre section	761 768,20
Opérations d'ordre entre sections	278 359,30	Dotations aux provisions	661 706,00
Total recettes de fonctionnement	8 242 365,07	Total dépenses de fonctionnement	7 645 435,68
Excédent de fonctionnement cumulé	625 180,02		



Recettes d'investissement	En euros
Opération d'ordre entre sections	761 768,20
Produit des cessions	0
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	138 351,30
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	559 131,54
Subventions d'investissement	272 698,14
Emprunts et dettes assimilées	66 475,05
Opérations patrimoniales	59 754,60
Immobilisations corporelles	918 175,34
Autres immobilisations financières	108 260,90
Opérations pour compte de tiers	0
Total recettes d'investissement	2 884 615,07
Excédent d'investissement cumulé	484 223,00

Dépenses d'investissement	En euros
Résultat investissement reporté	455 093,83
Opérations d'ordre entre sections	278 359,30
Emprunts et dettes assimilées	512 286,59
Immobilisations incorporelles	311 733,74
Subventions d'équipement versées	44 288,84
Immobilisations corporelles	274 438,95
Immobilisations en cours	463 588,18
Opérations patrimoniales	59 754,60
Opérations pour compte de tiers	848,04
Total dépenses d'investissement	1 945 298,24



BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 4 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2025, concernent le service des Ordures Ménagères, le SPANC, la zone d'activités Bois Duval et le SIAC (service intercommunal d'action culturelle).

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordures Ménagères	1 600 616,06	1 693 468,23	1 209 474,88	1 360 595,78
SPANC	35 123,96	50 534,75	261,48	4 085,38
BOIS DUVAL	92 734,52	92 734,52	92 734,52	84 754,52
SIAC	49 294,26	55 591,73	29 007,57	38 492,91



RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'Activités



La Communauté de Communes a compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2017.

Depuis sa création, la Communauté de Communes a réalisé deux zones d'activités – Bois Duval et La Grésouillère. Elle a également entrepris les démarches pour réaliser l'extension de la Zone d'Activités de Tra le Bos. Néanmoins, suite aux recours formés par les propriétaires des terrains concernés, cette opération n'a pu être réalisée.

1. LA ZONE DE BOIS DUVAL

La zone d'activité de Bois Duval est située sur la Commune de Rosiers d'Egletons, à proximité de la RD 1089. Achevée en 2006, cette zone est destinée à la construction de bâtiments à vocation tertiaire et artisanale. Les installations classées soumises à autorisation ainsi que toutes celles liées à une activité agricole de production sont interdites. 15 173 m² ont été vendus depuis la création de la zone.

En 2025, aucune vente n'a été réalisée.

5 807 m² restent disponibles à la vente :

- Parcelle C 1080 (ancienne C 974) : 3 665 m²
- Parcelle C 921 : 1 131 m²
- Parcelle C 971 : 1 011 m²



2. LA ZONE DE LA GRÉSOUILLÈRE

La Zone d'Activités de la Grésouillère est une zone artisanale située sur les Communes d'Egletons et Rosiers d'Egletons. Elle bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité du carrefour de l'échangeur de l'autoroute A89 et elle est délimitée par l'A.F.P.A., la R.D.142 (vers Egletons) et la R.D.142E (liaison A89 vers R.D.1089). Aménagés en plusieurs phases de travaux entre 2010 et 2019, 18 068 m² de terrains ont déjà été commercialisés par la Communauté de Communes.

1 217 m² de surface restent encore disponibles mais sont à ce jour réservés à un projet d'aire de co-voiturage :

- Parcelle 1065 : 1 032 m²
- Parcelle 1068 : 185 m²

3. L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE TRA LE BOS

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur du développement économique et du maintien des entreprises sur son territoire. Dans ce cadre, elle réalise, lorsque cela est nécessaire, des acquisitions foncières afin de permettre l'extension de ses zones d'activités.

La zone d'activités de Tra le Bos, notamment spécialisée dans la filière bois, a connu un important développement grâce aux précédentes extensions foncières, réalisées par l'intermédiaire du SYMA A89, qui ont permis l'implantation et le développement d'entreprises telles que Charal, la SAS Farges, Stratobois, Elosbois, Chausson Matériaux ou encore CDR Environnement. Ce développement a conduit à une absence de foncier disponible sur la zone.

Conformément aux orientations du SCoT et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le choix a été fait de conforter cette zone existante, sans créer de nouvelle zone d'activités dédiée à la filière bois sur le territoire.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a engagé un projet d'extension de la zone afin de répondre aux besoins de développement des entreprises locales, en particulier de la SAS Farges. Ce projet industriel, estimé à 106 millions d'euros, prévoyait notamment la modernisation du site, l'amélioration des conditions de stockage et de traitement du bois, le développement de nouvelles activités de construction bois ainsi que l'augmentation de la production de granulés de chauffage, avec à la clé la création de plus d'une centaine d'emplois directs et indirects à moyen terme. L'opération devait également permettre d'améliorer les équipements communs de la zone, notamment en matière de gestion des eaux et de défense incendie.



À la suite de l'échec des négociations amiables engagées avec certains propriétaires fonciers, le Conseil communautaire a décidé, le 13 février 2017, d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Celle-ci a abouti à un arrêté préfectoral du 28 février 2022 déclarant le projet d'utilité publique, puis à une procédure d'expropriation. Par jugement du 9 février 2023, le juge de l'expropriation du Tribunal judiciaire de Tulle a fixé les indemnités provisionnelles revenant aux propriétaires concernés à 628 440,50 € pour Mme Muriel Monjanel et M. Daniel Monjanel, 52 643,50 € pour Mme Marie-Thérèse Touquet et 237 091,34 € pour Mmes Brigitte Mangeon et Jacqueline Monjanel. À la demande des intéressés, ces sommes ont été consignées auprès de la Caisse des Dépôts le 5 juillet 2023, permettant à la Communauté de Communes de prendre possession des terrains en septembre 2023. Conformément à l'engagement pris par la collectivité, Mme Jacqueline MONJANEL a été autorisée à occuper la parcelle contenant la maison d'habitation, jusqu'à la fin de sa vie.

Le Conseil communautaire a ensuite approuvé la cession d'une partie des terrains à la SAS Farges afin de permettre la réalisation de son projet d'extension.

Ces différentes décisions ont toutefois fait l'objet de plusieurs recours contentieux. Par jugement du 3 décembre 2024, le Tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, estimant notamment que la procédure environnementale mise en œuvre était insuffisante et que les inconvénients du projet étaient excessifs au regard de son intérêt.

À la suite de cette décision, le Conseil communautaire a retiré, le 10 mars 2025, la délibération approuvant la cession des terrains à la SAS Farges.

Une procédure judiciaire de restitution des terrains a ensuite été engagée devant le Tribunal judiciaire de Tulle qui, par jugement du 16 juillet 2025, a ordonné la restitution des biens aux propriétaires, condamné la Communauté de Communes à leur verser 1 500 € au titre des frais de justice ainsi que des dommages et intérêts de 3 100 € à Mme Muriel et M. Daniel Monjanel, 3 000 € à Mme Marie-Thérèse Touquet et 10 000 € à Mmes Brigitte Mangeon et Jacqueline Monjanel (ces dernières devant rembourser à la Communauté de Communes 1 249 € au titre de la taxe de séjour). Les sommes précédemment consignées ont été restituées à la Communauté de Communes par la Caisse des Dépôts en août 2025.



Aides aux entreprises

- CONTACT

Service développement économique – Carrefour de l'Épinette – 19550 Lapleau - direconomie@cc-ventadour.fr ou economie@cc-ventadour.fr - 05.19.59.03.62 et 05.55.27.69.26

- PRESENTATION



La convention signée avec la région pour la mise en œuvre du nouveau programme SRDEII, pour la période 2023-2028, adopté par la région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022, est toujours d'actualité.

Le programme d'aides économiques de la Communauté de Communes porte sur 6 dispositifs :

- N°1 : Aide à l'investissement immobilier,
- N°2 : Aide à la création ou reprise d'un commerce ou entreprise artisanale et favoriser la reprise de local commercial vacant,
- N°3 : Aide à l'investissement en matériel productif,
- N°4 : Aide aux investissements mobiliers nécessaires à la vente de produits locaux,
- N°5 : Aide au classement des hébergements touristiques,
- N°6 : Aide à l'obtention d'un label.

En 2025, le comité technique en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aide s'est réuni à 1 reprise. 14 dossiers ont été accordés. Le montant prévisionnel de subvention accordé en 2025 s'est élevé à 22 299.82 € pour un montant d'investissement de 542 722.15 €. 2 dossiers ont concerné le dispositif N°1, 2 dossiers le dispositif N° 2, 6 dossiers le dispositif N°3, 4 dossiers le dispositif N° 5.

Actions d'animations et Soutien à l'Artisanat Commerce

- CONTACT

Service développement économique – Rue du Bosquet – site des Combes – 19300 EGLETONS

direconomie@cc-ventadour.fr - 05.55.27.69.26

commerce@cc-ventadour.fr – 06.81.34.33.61

- PRESENTATION

La Communauté de Communes dispose de la compétence «développement économique» du territoire.

Depuis juillet 2021, dans une mission de soutien au commerce local, la Communauté de Communes a développé une stratégie territoriale : Vivez Ventadour-Égletons-Monédières.

Les actions mises en œuvre se sont poursuivies en 2025.



1. La Place de Marché VIVEZ VEM



Une plateforme internet, à la fois vitrine des commerçants, artisans et producteurs du territoire a été lancée en 2021. Cet outil nécessite de la gestion administrative, technique et commerciale et le suivi des commandes.

Il permet également la gestion d'un autre outil mis en place : les chèques cadeaux. Ceux-ci peuvent être achetés par les entreprises du territoire et offerts à leurs salariés, et ne peuvent être dépensés que dans les commerces du territoire.

En 2025, 12 entreprises, associations et organismes et 2 particuliers ont commandé pour une somme de 12 971€ de chèques cadeaux.

Ils ont été utilisés dans 18 commerces du territoire.

2. 3^{ème} Salon du commerce et de l'artisanat

Le 4^{ème} salon VIVEZ Ventadour-Égletons-Monédières a eu lieu samedi 24 mai 2025.

Il y a eu 51 exposants.

Nous avons décompté plus de 500 visiteurs.

Cet événement a fait l'objet d'articles de Presse et une interview Radio avec Radio Chardon.



3. Animation et promotion de territoire

Les partenariats avec Haute-Corrèze Communauté en matière économique se multiplient. L'une des actions communes issues de l'étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale (GPECT) porte sur l'accueil des nouveaux arrivants, en lien avec le Club des Entreprises Dynamiques du territoire, et avec le soutien de l'État.

EN-QUÊTE CORRÉZIENNE Version enseignant le 21 mars 2025 :

- Aller à la rencontre d'entrepreneurs et des entreprises locales pour mieux les connaître ;
- Echanger avec des professionnels ;
- Prendre connaissance des besoins de recrutement ainsi que leur proposition de formation ;
- Sensibiliser les enseignants à la réalité du tissu économique local.

Avec le concours du CLEE (comité local école entreprise), les établissements scolaires de Merlines, Ussel, Neuvic, Meymac et Bort Les Orgues et le Campus des Métiers d'Égletons étaient représentés.

Au total 24 participants, enseignants et directeurs d'établissements ont pu visiter notamment Ucelia, Polyrey, Panneaux de Corrèze, WestRock, Farges Bois et Stratobois.

EN-QUÊTE CORRÉZIENNE (version classique) du 04 avril 2025 :

Nous avons accueilli 18 participants, nouveaux arrivants et demandeurs d'emplois.

Neuf entreprises ont été visitées avec 4 parcours et le viaduc des Rochers Noirs a été mis en avant.



4. Corrèze Accueil

La conciergerie du département, rebaptisée CORREZE ACCUEIL, organise régulièrement des réunions des référents accueil des territoires corréziens.

Ces réunions visent à partager les actions et initiatives en faveur de l'attractivité, que nous menons chacun sur nos territoires.

La Communauté de Communes était présente en novembre à Paris pour la 5ème édition de « Venez Vivre en Corrèze » avec comme slogan: « plaquez Paris pour la Corrèze ».

5. Auberge de Chaumeil

Le bail de l'Auberge de Chaumeil arrivant à terme, un nouveau bail dérogatoire a été signé avec l'exploitante, Madame Candice WARNIER le 27 juin 2026. Le loyer a été adapté en fonction des mois d'exploitation (350€ d'avril à septembre, et 50€ d'octobre à mars).

Malgré ces conditions, l'exploitante a mis fin à son bail en décembre 2025.

6. Plan d'Actions Petite Ville de Demain

L'Opération de Revitalisation Territoriale a été signée le 5 juillet 2023 par la Commune d'Égletons, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons Monédières et l'État.

Ce travail au long cours diffuse les différentes actions de la Communauté de Communes et de la Commune d'Égletons. Les travaux ont été entamés sur la mobilité, sur l'agrandissement de la Maison de l'Enfant, sur l'accompagnement des commerçants et sur l'aménagement de l'entrée sud de la Commune d'Égletons.

Le projet concernant l'espace de co-travail sur le site des Combes a été réactivé en 2025. Une rencontre de redéfinition du besoin avec la Maîtrise d'œuvre a eu lieu en septembre. Des travaux ont été menés pour élaborer l'avant projet définitif.

En parallèle, le site des Combes a été occupé de façon précaire par des travailleurs indépendants et des structures associatives. Ainsi, 3 travailleurs indépendants et 2 structures ont loué des espaces en 2025, pour une somme totale de 6190€. Des salles ont également été prêtées à des associations comme à la MLAP ou à Airelle, qui a reçu sur site des porteurs de projet.

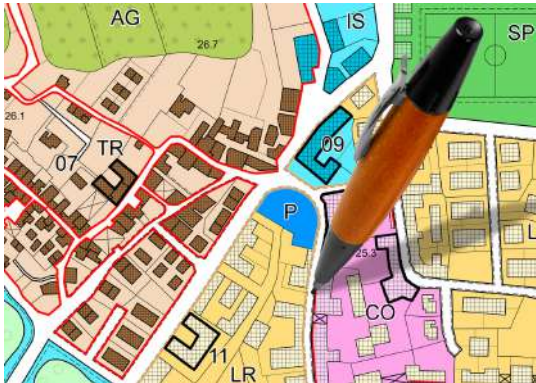
Le chef de projet participe aux différentes instances au niveau départemental et apporte son expertise dans les projets et le montage des dossiers.





AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



Le Conseil Communautaire a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 30 janvier 2020.

L'objectif de ce document est de fixer un cap commun pour les 10 prochaines années en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, tout en respectant l'identité de chaque commune.

Il constitue le socle règlementaire pour l'instruction des demandes d'autorisation de droit du sol pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

Ce document est amené à évoluer pour permettre par exemple la réalisation de certains projets. Plusieurs procédures sont possibles selon la nature de la modification à apporter.

1. Modification de droit commun n°4 / modification simplifiée n°2 du PLUi

Par délibération en date du 3 février 2025, la Conseil Communautaire a prescrit une modification de droit commun n°4 du PLUi pour permettre la réalisation de projets communaux avec :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU sur la commune de Marcillac la Croisille pour un projet de lotissement communal. L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sera compensée par le reclassement en zone A d'une partie de la zone 2AU (partie non acquise par la commune) et le reclassement d'une zone AUd en zone 2AU.
- le reclassement d'une zone Ux3 en zone Ud sur la commune d'Egletons, à l'emplacement de l'ancienne minoterie Estager. Le but est que le site soit reconverti avec un principe de mixité des fonctions (habitat, activités voire équipements). Certains bâtiments seront déconstruits, d'autres seront conservés.

Cependant, après échanges avec les services de la DDT, il s'avère que les terrains envisagés pour compenser l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU étaient insuffisants.

En conséquence, l'évolution du PLUi concernant la Commune de Marcillac la Croisille a dû être abandonnée.

La modification concernant le reclassement d'une zone Ux3 en zone Ud sur la commune d'Egletons, a été requalifiée en modification simplifiée n°2 par arrêté du Président du 22 mai 2025.



Les personnes publiques associées ont été consultées sur cette dernière procédure.

Une consultation du public s'est tenue en mairie d'Egletons du 13 novembre au 15 décembre 2025.

La procédure a été approuvée par le Conseil Communautaire le 2 février 2026.

Le coût de la procédure s'élève à 6 298,95 €. Les communes d'Egletons et de Marcillac la Croisille ont pris en charge la moitié de ce montant.

2. Revision allégée n°6 du Plui

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à prescrire la révision allégée n°6 du PLUI.

Cette révision a pour objet :

Sur la commune de Lapleau :

- Article 1 : Le classement en zone naturelle touristique de la parcelle C 572 et d'une partie de la parcelle C 62 au détriment de la zone naturelle.
- Article 2 : Le classement en zone naturelle touristique d'une partie de la parcelle C 64 au détriment de la zone agricole.

Le 17 juin 2024, le Conseil Communautaire a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision allégée n°6.

Les personnes publiques associées ont ensuite été consultées.

Une enquête publique a été organisée du 21 octobre au 22 novembre 2024.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 20 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de révision par délibération le 3 février 2025.

Le coût de cette révision est de 17 619,89 € HT, soit 21 143,86 € TTC.

3. Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi

Par délibération en date du 11 mars 2024, le Conseil Communautaire a prescrit la déclaration de projet n°3 emportant la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour permettre la réalisation d'un projet photovoltaïque autour de la déchetterie intercommunale des Chaux sur la Commune de Rosiers d'Egletons.

Il s'agit d'un projet de création d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol d'une puissance maximale estimée à 5 MWc et d'une production annuelle estimée à 6 104 MWh/an, soit l'équivalent de la demande en électricité de 1 437 foyers, mené par la société APEX Énergies. L'emprise clôturée de cette installation concerne une surface de 4,03 ha, et l'emprise au sol des panneaux solaires y représente 2,04 ha. Le projet est implanté notamment sur une ancienne décharge ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) fermée depuis le 31 décembre 2024.

Les parcelles appartiennent à la Communauté de Communes et au SYTTOM 19. Dans le règlement graphique du PLUi, une partie des parcelles est classée en zone naturelle à vocation ludique (NI) (14 477 m²).



Pour réaliser le projet, il est nécessaire de classer ces parcelles en zones à urbaniser dédiées à l'accueil d'énergies renouvelables photovoltaïques (AUph).

De plus, il est nécessaire de supprimer un secteur de la trame bleue protégé au titre de la continuité écologique sur la parcelle E538, le plan d'eau n'existant plus à ce jour.

Les personnes publiques associées et l'autorité environnementale (MRAE) ont été consultées et une réunion d'examen conjoint s'est déroulée le 30 juin 2025.

Cette procédure s'est achevée en 2026 avec l'enquête publique, qui s'est déroulée du 13 janvier au 12 février 2026 et a donné lieu à un avis favorable du Commissaire enquêteur, puis par l'approbation de la déclaration de projet par le Conseil communautaire le 27 avril 2026.

Le coût de cette procédure est de 13 865,03 € HT, soit 16 638,04 € TTC.

4. Recours contre la délibération du 30 janvier 2020 approuvant le PLUi

La délibération du 30 janvier 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, le PLUi, a fait l'objet de deux recours enregistrés le 24 et le 25 mars 2020 après du Tribunal Administratif de Limoges.

Le Président de la Communauté de Communes a désigné le cabinet GOUT DIAS, avocats associés, pour défendre les intérêts de la collectivité.

A la suite d'une procédure de médiation, un des recours a pu être réglé à l'amiable, en procédant à des modifications du PLUi sur la commune d'Egletons, via la procédure de modification de droit commun n°1 (voir paragraphe 2).

L'autre recours a fait l'objet d'une audience devant le Tribunal Administratif de Limoges le 21 décembre 2023 et le jugement a été rendu le 25 janvier 2024. Ce dernier annule la délibération du 30 janvier 2020 en ce qu'elle crée une zone AUx3 (zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles). La Communauté de Communes a interjeté appel de ce jugement. La Cour Administrative de Bordeaux a rejeté cet appel le 9 octobre 2025, confirmant l'annulation du zonage AUx3, correspondant à l'extension de la ZA de Tra le Bos sur la Commune de Moustier Ventadour. Le zonage applicable redevient celui du document d'urbanisme antérieur, à savoir celui du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, qui classait le secteur en zone naturelle à vocation essentiellement agricole (NC).





Instruction des dossiers relatifs au droit des Sols

1. Organisation de la mission d'instruction

Dès 2015, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a mis en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, suite au retrait des services de l'Etat sur ces missions d'instruction pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (Rosiers d'Egletons, Moustier-Ventadour, Montaignac Saint-Hyppolite et Marcillac la Croisille - la commune d'Egletons instruisant ses propres actes par un personnel en interne).

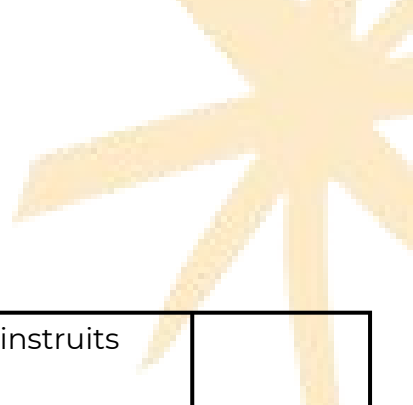
Depuis l'entrée en vigueur du PLUi approuvé le 30 janvier 2020, le service commun d'instruction s'est étendu à l'ensemble des communes du territoire.

Le service d'instruction est organisé de la manière suivante :

- pour les communes d'Egletons, Rosiers d'Egletons, Soudeilles, Darnets, Péret Bel Air, (hors zones d'activités d'intérêt communautaire : Tra le bos, Chaulaudre, Combes, Grésouillère, Bois Duval), le service est assuré par un agent du service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition de la Communauté de Communes ;
- pour les 14 autres communes du territoire l'instruction est assurée par un bureau d'études privé : URBADOC.
- Un agent de la Communauté de Communes est également en charge de l'interface avec le bureau d'études chargé de l'instruction des ADS, du conseil aux administrés (1^{er} niveau), et du suivi des Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et, depuis le 1^{er} janvier 2025, de l'instruction des CUa des communes de La Chapelle Spinasse, Chaumeil, Lappleau et Sarran.

La compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme et le pouvoir de police sont conservés par les Maires.





2. Le bilan chiffré de l'activité du service ADS

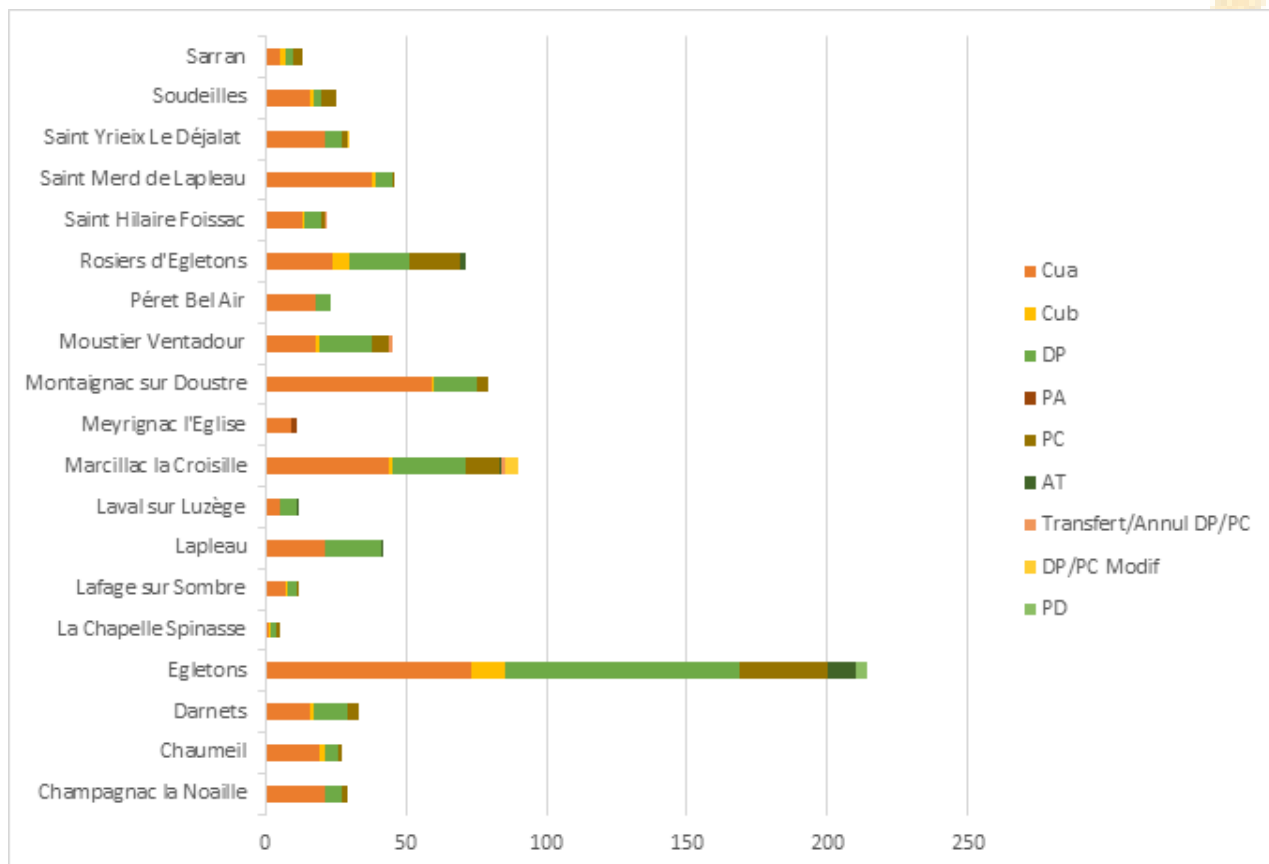
Bilan quantitatif 2025 et comparatif 2023/2024

Type d'acte	Nombre d'actes inscrits en 2025				Nombres d'actes instruits en 2024			Evolution 2024/2025 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Agent CCVEM	Total	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Total	
Cua	237	147	52	436	239	208	447	-2%
Cub	11	20	-	31	11	17	28	11%
DP	123	125	-	248	155	115	270	-8%
PC	35	57	-	123	52	71	123	-25%
AT	2	12	-	14	1	15	16	-13%
Transfert/annul PC/DP	3	0	-	3	3	0	0	0
DP modif	1	0	-	1	0	0	0	ns
PC modif	6	0	-	6	7	0	7	-14%
PA	2	0	-	2	1	2	3	-33%
PD	0	4	-	4	3	1	4	0%
Total	420	365	52	837	472	429	901	-7%





Nombre d'actes par commune



Bilan financier

Le coût des actes instruits par le service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition est facturé à la Communauté de Communes à partir du bilan des actes réalisés l'année précédente et du coût annuel de l'agent affecté. Le coût 2025 indiqué concerne donc les actes instruits en 2024, à la différence des actes instruits par Urbadoc, qui sont facturés à la fin de chaque trimestre.



Type d'acte	Coût du service en 2025 en € TTC				Evolution 2024/2025 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Agent CCVEM	Total	
Cua	8 958,60 €	5 076,04 €	1 512,28 €	16 067,67 €	-3%
Cub	996,60 €	1 381,24 €	-	2 377,84 €	11%
DP	14 671,80 €	15 107,26 €	-	29 779,06 €	-7%
PC	6 048,00 €	9 841,30 €	-	15 889,30 €	-23%
AT	302,40 €	0 €	-	302,40 €	100%
PA	604,80 €	0 €	-	604,80 €	-15%
PD	0 €	552,49 €	-	552,49 €	-6%
Total	31 582,20 €	31 958,33 €	1 512,28 €	65 052,81 €	-10%

Le service d'instruction est assuré gracieusement par la Communauté de Communes auprès des communes en 2024.

Néanmoins, au regard du coût important de ce service et du fonctionnement des autres collectivités, par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé de refacturer, à compter du 1er janvier 2025, l'équivalent de 50% du coût du service aux communes pour l'instruction des actes, selon la tarification suivante.





Type d'acte	Tarif TTC
Cua	17,00 €
Cub	34,00 €
DP	59,00 €
PC	84,00 €
AT	84,00 €
Transfert/Annul DP/PC	17,00 €
DP modif	29,50 €
PC modif	42,00 €
PA	101,00 €
PD	67,00 €

Commune	Nombre d'actes	Total facturé 2025
Champagnac la Noaille	29	879,00 €
Chaumeil	27	770,00 €
Darnets	33	1 350,00 €
Egletons	214	10 317,00 €
La Chapelle Spinasse	5	253,00 €
Lafage sur Sombre	12	414,00 €
Lapleau	42	1 621,00 €
Laval sur Luzège	12	481,00 €
Marcillac la Croisille	90	3 622,50 €
Meyrignac l'Eglise	11	355,00 €
Montagnac sur Doustre	75	2 258,00 €
Moustier Ventadour	45	1 982,00 €
Péret-Bel-Air	23	601,00 €
Rosiers d'Egletons	71	3 531,00 €
Saint Hilaire Foissac	22	710,00 €
Saint Merd de Lapleau	46	1 118,00 €
Saint Yrieix Le Déjalat	30	921,00 €
Sarran	13	582,00 €
Soudeilles	25	903,00 €
Total	829	32 668,50 €



Schéma Directeur pour l'Aménagement en Eau Potable



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire, aux Communautés de Communes, des compétences AEP et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant la possibilité de reporter la date de prise de compétence : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Les communes de la C.C.V.E.M. ont fait le choix du report du transfert de compétence.

Cependant, à l'époque, consciente de l'enjeu majeur que représente la gestion de l'eau potable, la Communauté de Communes a lancé en 2019, une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable en vue de l'établissement d'un schéma directeur AEP sur l'ensemble du territoire.

Cette étude a été prise en charge par la Communauté de Communes, et complétée par des travaux de mise en place d'équipements de sectorisation sur le réseau d'eau potable, conduits dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Communauté de Communes a assuré la coordination. Ces travaux ont été menés de Juillet 2022 à Juillet 2024.

Le dossier complet du diagnostic et du schéma directeur d'alimentation en eau potable de chaque commune ainsi que du SIAEP a été finalisé fin 2025, pour une remise aux exploitants début 2026. Le dossier est constitué des rapports des **phases 1, 2 et 3** ainsi que leurs annexes, des **fiches ouvrages**, des **planches du réseau** et de la **cartographie SIG**.

Etude du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

Afin d'anticiper le transfert des compétences eau potable & assainissement collectif au 1er janvier 2026, la Communauté de communes a lancé en 2023 une consultation pour désigner un prestataire extérieur en vue de la réalisation d'une étude diagnostique et d'élaboration de scénarios de transfert des services d'eau potable et d'assainissement existants sur son territoire.



Le marché a été attribué au groupement SARL Gétudes et SAS KPMG ADVISORY, pour un montant de 97 895 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 225 € HT/site pour la tranche optionnelle : visite sur site des ouvrages d'assainissement (27 sites maximum), soit un montant total maximum de 103 970 € HT.

Après plusieurs mois de collecte et de compilation des données, un état des lieux administratif, technique et financier des services a été présenté lors d'un nouveau Comité de Pilotage le 24 Octobre 2024.

La loi 2025-327 du 11 avril 2025 a mis fin au caractère obligatoire du transfert au 1^{er} janvier 2026.

Lors du Comité de Pilotage du 5 mai 2025, trois options de fusion des services d'eau et d'assainissement ont été exposées par les deux bureaux d'études. Les membres ont convenu de renvoyer l'examen de ce dossier devant la Conférence des Maires. Lors de sa séance du 30 juin 2025, cette assemblée a décidé de reporter toute décision sur ce transfert de compétence à la prochaine mandature, confiant la responsabilité du choix aux nouveaux conseils municipaux.

Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)

La communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité le 1 juillet 2021. Elle souhaite se donner les moyens d'organiser la politique mobilité sur son territoire (services de transport public de personnes, développement des mobilités actives sur le territoire, accompagnement des entreprises en termes de mobilité...).

En 2025, une étude pour un schéma directeur cyclable a été lancée. Une concertation a été mise en place avec un questionnaire en ligne et des ateliers avec des partenaires et les élus. Le schéma doit être adopté en 2026.

La Communauté de Communes s'est fortement impliquée dans différents réseaux pour faire avancer les questions de mobilité sur le territoire. Elle a participé à un groupe de travail piloté par la Fabrique à Initiative, financé par l'État, et regroupant les Communautés de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, Vézère-Monédières-Millesources et Haute-Corrèze Communauté, le Parc Naturel de Millevaches, des associations à but social œuvrant dans le domaine de la mobilité et un club d'entreprise. Le but de ce groupe est de définir des projets communs et de mutualiser les moyens pour proposer des solutions de mobilité sur nos territoires. Elle participe également au groupe de travail regroupant l'ensemble des intercommunalités de la Corrèze mis en place par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze.

Le service Atchoum, lancé en 2023, a bénéficié d'une campagne de communication importante en octobre. Au 31 décembre 2025, il y avait 46 conducteurs inscrits et 61 passagers. Il y a eu 153 trajets réalisés en 2025.





LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Contact

Service Ordures ménagères – 93, rue de la Borie, 19300 EGLETONS

Gestion de la collecte : direction.om@cc-ventadour.fr // 05.55.93.12.10

Facturation : administratif-om@cc-ventadour.fr // 05.55.93.00.93

Déchetterie – Lieu-dit les Chaux, 19300 ROSIERS D'EGLETONS // 05.55.93.35.01 – 06.08.63.71.53

Présentation



Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières assure en régie la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers, à la suite de la dissolution du SIRTOM de la région d'Égletons au 31 décembre 2017. Les effectifs et les moyens matériels de l'ancien syndicat ont été intégrés au sein de la collectivité.

Le service de collecte s'appuie sur une équipe dédiée comprenant six agents permanents chargés de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR). Deux agents supplémentaires assurent la collecte des points d'apport volontaire (PAV).

L'ensemble de l'activité est placé sous la responsabilité d'une cheffe de service, accompagnée d'un agent en charge de l'accueil du public et de la facturation.

Le service assure également la gestion de la déchetterie de Rosiers-d'Égletons, dont l'accueil est assuré par deux agents permanents, ainsi que la collecte des encombrants à domicile jusqu'au 31.12.2025.

Depuis l'adoption du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) le 17 juin 2024, le déploiement et le suivi de la gestion de proximité des biodéchets sont confiés à un agent dédié à la prévention des déchets.

Chiffres clés

- Effectifs au 31 décembre 2025 : 13 agents
- Coût de fonctionnement 2025 : 1 610 310.03 € (hors résultat reporté), dont 597 157.35 € de personnel (soit 37 % des dépenses)
- Montant de REOM 2025 : 1 384 816.57 €
- Tonnage OMR collecté en 2025 : 2 225.130 tonnes
- Evolution du tonnage OMR collecté par rapport à 2024 : - 5.60 %
- Tonnage des encombrants collecté en 2025 : 323.520 tonnes
- Evolution du tonnage des encombrants collecté par rapport à 2024 : + 4.30 %



- Tonnage de tri sélectif collecté en 2025 : 249.360 tonnes
- Evolution du tonnage tri sélectif collecté par rapport à 2024 : + 19.50 %
- Tonnage du verre collecté en 2025 : 320.780 tonnes
- Evolution du tonnage du verre collecté par rapport à 2024 : +1.14 %
- Tonnage du papier collecté en 2025 : 126.210 tonnes
- Evolution du tonnage du papier collecté par rapport à 2024 : +11.56 %

Principales évolutions de l'année 2025

- Fermeture de l'ISDI : La Communauté de Communes exploitait depuis 2008 une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située sur la parcelle E 538 au lieu-dit Les Chaux. Cette installation avait fait l'objet de deux prorogations préfectorales, la dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2024.
- Conformément à la réglementation, la CC VEM a informé le Préfet en juillet 2024 de la cessation définitive d'exploitation de cette installation à cette date.
- Renouvellement des marchés liés à la déchetterie :
 - Exploitation des bas de quai
 - Le marché relatif à l'exploitation des bas de quai de la déchetterie a été attribué à la fin de l'année 2025 à l'entreprise CDR Environnement (Égletons) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1er janvier 2026. Ce marché porte exclusivement sur le traitement des déchets tels que les gravats, le bois, les DIB, la ferraille et les batteries. Les rotations de bennes seront désormais assurées par le personnel affecté au service polybenne de la CC VEM.
 - Broyage et évacuation des déchets verts
 - Le marché portant sur le broyage et l'évacuation des déchets verts a été attribué, à la fin de l'année 2025, à l'entreprise PONTY Compost Environnement (Monceaux-sur-Dordogne) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1er janvier 2026. Deux interventions seront réalisées chaque année, en avril et en octobre, dont l'une inclura également le broyage des palettes (bois A). L'évacuation et la livraison des déchets seront effectuées sur la plateforme de Saint-Angel (19).
- Suppression au 30/09/2025 du porte-à-porte pour les recyclables
Jusqu'en septembre 2025, la collecte sélective en porte à porte concernait encore 8022 habitants du territoire. Conformément aux orientations prises par les élus communautaires, ce mode de collecte a été définitivement abandonné à la fin du troisième trimestre 2025. Cette évolution marque une étape importante dans la transition vers un système entièrement fondé sur les points d'apport volontaire (PAV) pour les flux recyclables
- Fin du déploiement au 30/09/2025 des nouvelles colonnes de tri sur l'ensemble du territoire de la CC VEM



- Appel à projet collecte 2024 _ CITEO : L'AAP Collecte lancé par Citeo (et Adelphe) fin 2024 visait à accompagner financièrement et techniquement les collectivités dans l'optimisation de leurs dispositifs de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il s'inscrit dans la logique de la REP Emballages & Papiers et complète les soutiens du barème national. L'acquisition et le déploiement des nouvelles colonnes, la campagne de communication menée auprès des habitants, ainsi que l'implication constante des équipes techniques et des élus ont permis de conduire ce projet dans de bonnes conditions. Grâce à cette mobilisation collective, la collectivité bénéficie en 2025 d'un soutien financier de 111 243 €, soit 11 € HT par habitant, un niveau d'aide particulièrement significatif qui renforce la capacité du territoire à moderniser durablement son dispositif de collecte sélective.
- Acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères, d'un second polybenne dédié à la collecte des PAV et d'un broyeur de déchets verts à destination des communes adhérentes au territoire de la CC VEM
- Organisation de la première fête « zéro déchet » le 29/03/2025 : fête qui a eu pour objectif d'aider les habitants à mieux comprendre les enjeux de la réduction des déchets et à adopter des pratiques concrètes pour diminuer leur production de déchets ménagers. En réduisant leurs déchets, chacun peut contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles.
- À fin 2025, 1068 composteurs individuels ont été distribués par la communauté de communes, dont 48 en 2023, 129 en 2024 et 62 en 2025. À cela s'ajoute la distribution de 148 Brass'Compost, avec 84 unités remises en 2024 et 64 en 2025.
- Déploiement des zones de compostage partagé : Le territoire de VEM compte au 31/12/2025 7 zones de compostage partagé, dont 4 accueillent également les biodéchets des cantines scolaires (Sarran, Darnets, Rosiers-d'Égletons, Moustier-Ventadour). 6 nouvelles zones ont été installées en 2025, dont 3 à Égletons.





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) & ENVIRONNEMENT

Contact

Service environnement – 1, avenue de l'épinette, 19550 LAPLEAU
05 55 27 69 26
environnement@cc-ventadour.fr

Mise en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion des milieux aquatiques

L'année 2025 a été consacrée à la finalisation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin versant de la Luzège ainsi qu'à son instruction en déclaration d'Intérêt général (DIG). Plusieurs travaux ont aussi été réalisés dans le cadre d'autres programmes.

- Le PPG du Bassin Versant du DOUSTRE :

Ce programme est commun aux 3 EPCI qui se partagent ce bassin versant : CCVEM, Tulle Agglo et CCXVD

Période de réalisation du PPG : 2023-2027

Des travaux d'investissement agro écologiques ont été réalisés en 2025 sur le ruisseau de la Femme morte à Champagnac la Noaille et comportent les aménagements suivants :

- La mise en défens de 1692ml de berges de cours d'eau par l'installation d'une clôture électrique.
- La mise en place de 4 passages à gué (rampes de 4x6m) stabilisés permettant aux bovins de traverser le ruisseau en minimisant l'impact sur le milieu aquatique, et de venir s'abreuver.



Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

Montant total de l'opération : 17226,13 €HT

Entreprise titulaire des travaux : ASTRUCTP

Maitrise d'œuvre : Service GEMAPI de la CCVEM

Plan de financement :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 8613 € (50%)
- Autofinancement par la Communauté de Communes : 8613,13 € (50%)

Date de début des travaux : 21 juillet 2025

Date de réception des travaux : 8 août 2025



- Travaux de rétablissement de la continuité écologique du pont du barbot (Affluent du Rabinel sur rosiers d'Egletons)



Les travaux ont permis de restaurer la capacité d'écoulement de l'ouvrage fortement réduit.

La buse d'origine d'un diamètre de 300mm était fortement sous dimensionnée au regard du débit du cours d'eau et entraînait l'inondation récurrente des terrains en amont pour des débits supérieurs au débit biennal du cours d'eau.

Par ailleurs, la continuité écologique n'était pas assurée au niveau de l'ouvrage. Les populations piscicoles (truite Fario) ne pouvaient franchir le pont à cause des vitesses d'écoulement dans l'ouvrage trop importante ou de la hauteur d'eau insuffisante en période d'étiage.

La solution retenue a consisté à remplacer l'ouvrage par une buse cadre de 400 (l) X 1000 (H) enfoncée de 20cm sous le niveau du lit naturel aval. Cet enfoncement permet de garantir l'absence de formation de chute en aval de l'ouvrage grâce à une pente identique au profil du cours d'eau naturel 1,5% sur le secteur topographié.

La reconstitution d'un lit naturel en gravier dans le dallot a permis au cours d'eau de trouver un écoulement préférentiel lors des débits d'étiages.

Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

Montant total de l'opération : 33 049 €HT

Entreprise titulaire des travaux : EYREIN TP

Maitrise d'œuvre : Service GEMAPI de la CCVEM

Plan de financement :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 17 577 € (53%)
- DETR (Etat) : 8 863 € (26,82%)

Total des Subventions publiques : 26 440 €

- Autofinancement par la Communauté de Communes : 6 609,5 € (20%)

Date de début des travaux : 29 septembre 2025

Date de réception des travaux : 17 novembre 2025

- PPG Bassin Versant de la LUZEGE

Réception des travaux de mise aux normes du plan d'eau du Vendahaut 2023-2025 à Lapleau

Ces travaux ont pour objet la mise aux normes du plan d'eau communal du Vendahaut situé sur la commune de Lapleau. Il s'agit d'un barrage de type rigide, en béton armé de 65m de longueur et de 1m de largeur en crête. La retenue représente une superficie totale de 1ha.

Le projet de mise aux normes comporte les travaux suivants :



- Création d'un partiteur de débit en amont du plan d'eau :



Un partiteur de débit a été installé environ 20 m en amont du vieux partiteur. La dérivation a été raccordée sur celui-ci grâce à un prolongement en PVC CR 16 DN 300. La canalisation a été protégée par un enrochement en rive droite et un merlon de terre.

- Aménagement d'un bassin de décantation en aval :

La gestion des vidanges est délicate pour ce plan d'eau. En effet, il n'existe aucun espace à l'aval immédiat du barrage. Actuellement, une « fosse » avait été créée en aval de la route. Une surverse avec une conduite de 400mm rejoint ensuite le fossé qui se situe en rive droite des lagunes et qui reçoit également les eaux de la dérivation busée.

Le bassin a été élargi en rive gauche afin de porter la surface en fond à 200m².

Un ouvrage maçonné de type moine a été installé devant la canalisation de fond et permettra un abaissement régulier de la zone de décantation après vidange. Les abords du moine et talus ont été renforcés par des enrochements. La dérivation a été raccordée directement au moine afin de ne pas mélanger les eaux de vidanges avec les eaux dérivées.



- Installation d'un moine immergé devant une vanne existante :

Le barrage comporte deux conduites de vidanges en fonte de 300mm de diamètre avec deux vannes en entrée de pêcherie. L'arrêté préfectoral du 31/03/2021, prévoit la mise en place d'un ouvrage type moine immergé sur l'une des deux conduites. Dans le CCTP des travaux, il était proposé éventuellement d'aménager un second moine sur la conduite rive gauche.

Après vidange et sondages de l'épaisseur de sédiments en amont du pied du barrage, il a été constaté que le sol n'était pas porteur pour réaliser les aménagements tels que prévus, l'ancrage du barrage se situe en réalité plus de 3m sous le fil d'eau des deux conduites de vidange, ce qui explique la faible portance des matériaux en amont du barrage.

Le moine immergé a donc été installé en « balcon » accroché au barrage sur la vanne rive droite. Cette réalisation entraîne un surcoût de l'opération ainsi qu'une étude béton supplémentaire.

Les conditions météorologiques de l'automne 2023 n'ont pas permis de vidanger le plan d'eau malgré 2 tentatives à partir du 17 octobre 2023 jusqu'en novembre.

Ces travaux ont donc été reportés à l'automne 2024. Avec une vidange du plan d'eau en octobre et l'installation du moine réalisé en janvier 2025.



Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

Montant total de l'opération : 63 393 €HT

Entreprise titulaire des travaux : BREUIL

Maitrise d'œuvre : CPIE de la Corrèze (4 500 €HT)

Plan de financement :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 16 870 € (30%)
- Département de la Corrèze : 5 623 € (10%)

Total des Subventions publiques : 22 493 €

- Autofinancement par la Communauté de Communes : 40 900 € (60%)

Date de début des travaux : 01 septembre 2023

Date d'arrêt provisoire des travaux : novembre 2023

Date de reprise des travaux : janvier 2025

Réception des travaux : 17 février 2025

Autres missions du service GEMAPI

- Intervention et réalisation de chantier école avec les BTS GPN du Lycée de Neuvic
- Appui technique auprès des exploitants agricoles et montage de dossiers de financement pour la mise en place d'aménagements agroécologique sur cours d'eau.
- Assistance auprès des propriétaires riverains sur les questions liées aux milieux aquatiques, zones humides ...
- Participation à l'élaboration du Plan Départemental de la Gestion de l'eau de la Corrèze, ...



Gestion des sentiers de randonnées pédestres et VTT

Chaque année depuis 2007, la Communauté de Communes prévoit un programme d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée.

1. Programme d'aménagement des sentiers

En 2025 le programme d'aménagement porte sur les circuits suivants :

- Remplacement de la passerelle qui franchit la Corrèze sur le sentier de randonnée « La Butte de Montamar » à Saint Yrieix le Déjalat pour un montant de 12 655,10 €HT (Entreprise ARCADOUR)
- Remplacement des caillebotis permettant de traverser les zones humides sur le sentier de Las Vergnas (Darnets) et le tour du lac de Meyrignac l'Eglise pour un montant de 17 950 €HT (Bureau des accompagnateurs de la Montagne Limousine)
- Aménagement de marches maçonnées sur le sentier d'accès à la passerelle Himalayenne à Lapeau pour un montant de 26 541,57 €HT (Entreprise ARCADOUR).

2. Le programme d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée

Les travaux ont pour objet de maintenir ou améliorer l'accessibilité des circuits aux randonneurs par le biais d'un entretien adéquat soit deux passages annuels sur l'ensemble des circuits et d'un balisage cohérent aux normes F.F.R.P. Ils intègrent également l'entretien et la valorisation de la signalétique touristique en place sur les circuits ainsi que les différents points de vue, sites remarquables, ou site d'agrément.

41 circuits pédestres et 10 circuits VTT sont concernés par ce programme d'entretien confié à l'association d'insertion ARCADOUR pour un coût de 34206,3 €HT et financé par le CD19 à hauteur de 7500€.

Ces prestations ont été réalisées sur les communes de Champagnac la Noaille, Darnets, Egletons, Lafage sur Sombre, Lapeau, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Montaignac Sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers d'Egletons, St Hilaire Foissac, St Merd de Lapeau, St Yrieix le Déjalat, Soudeilles, Chaumeil, Meyrignac l'Eglise, Sarrau.

3. Promotion des sentiers de randonnées

La Communauté de Communes assure la promotion des circuits de randonnées via l'application du Parc Naturel Régional de Millevaches www.rando-millevaches.fr pour un montant annuel de 5 728,99 € TTC.





ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF



Contact

Centre aquarécréatif
Boulevard du Puy-Nègre
19300 Egletons
05 55 93 93 90
centreaquarecreatif@cc-ventadour.fr

Présentation de l'équipement

Le Centre aquarécréatif intercommunal a ouvert ses portes en décembre 2010. Il se compose d'un grand bassin (6 couloirs, nage à contre-courant, fontaine), d'une pataugeoire, d'une salle de fitness et de musculation et d'un espace détente avec sauna, hammam et jacuzzi et douches massantes, solarium et espaces verts. Il propose une grande diversité d'activités pour tous : aquagym, aqua palmes, aqua anniversaire, aquabike, fitness, etc.

En 2025, le centre aquarécréatif a fonctionné avec 9 agents (7,5 ETP), 2 MNS dont 1 directeur, 1 animateur FITNESS, 3 ETP pour les agentes d'accueil/entretien et 1,5 ETP pour le suivi technique de l'équipement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 852 528 € dont 304 654 € de personnel et les recettes de fonctionnement à 290 212 € dont 140 953 € liées aux entrées.

Fréquentation

En 2025, le Centre aqua-récréatif a renouvelé l'animation, « structure gonflable » à destination de tous, sur plusieurs semaines de vacances pour tenter de relancer la fréquentation qui après avoir chuté en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire, est repartie à la hausse en 2024.

En 2025, le centre aqua-récréatif a dénombré 42 250 entrées toutes activités confondues, chiffre en forte hausse par rapport à 2024 (36 432). Cette hausse peut s'expliquer par la fermeture de la piscine de Tulle depuis le mois de septembre 2024, et l'animation « structure gonflable » qui a rencontré un franc succès.





OUVRAGE THEATRAL PERMANENT



Contact

Siège administratif – 10, avenue de
l'épinette, 19550 LAPLEAU
05 55 27 69 26
accueil@cc-ventadour.fr

Construit en 2008, l'Ouvrage Théâtral Permanent (OTP), situé dans le bourg de Lapeau, a pour objectif d'accueillir, tout au long de l'année, des résidences d'artistes, que ce soit dans le domaine de la musique, du théâtre, du conte, etc. Les artistes peuvent ainsi bénéficier gracieusement d'une salle de travail, de loges, d'un hébergement allant jusqu'à 8 personnes et de possibilités de restauration.

En contrepartie, il est demandé une restitution qui peut prendre différentes formes : répétition publique, intervention auprès des enfants des accueils de loisirs intercommunaux, spectacle, etc.

Il peut également être loué aux associations du territoire ou même aux particuliers.

En 2025 l'OTP a été mis à disposition à 9 reprises permettant d'accueillir 4 animations locales et 5 projets culturels dont 2 résidences d'artistes.

L'OTP est également mis à disposition de la commune de Lapeau pour accueillir la restauration scolaire.





POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

HABITAT

PIG et pacte territorial

Par délibération en date du 09 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre du programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov' ».

En effet, depuis 2022, la communauté d'agglomération Tulle Agglo, la communauté de communes Haute Corrèze Communauté, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, la communauté de communes Midi Corrèzien, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche ont mutualisé leurs moyens au travers d'une convention de partenariat pour assurer le service public labellisé France Rénov', de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Fort du succès de ce service public, les six EPCI partenaires ont souhaité reconduire leur collaboration en 2023 et 2024 rejoints par la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières.

Comme exposé lors du conseil communautaire du 13/11/2023, l'année 2024 constituait la dernière année de déploiement du service public de conseil à la rénovation énergétique dans le cadre d'un appel à projet régional avec un financement SARE/Région établi sur la base d'actes métiers.

A partir de 2025, le conseil d'administration de l'Anah a adopté un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités territoriales afin de faire perdurer ce service public de la rénovation de l'habitat.

Cette nouvelle contractualisation prendra la forme d'une convention de programme d'intérêt général (PIG) centré sur la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov' »

Les groupements d'EPCI étant éligibles à se constituer maîtres d'ouvrage pour la signature d'une convention de PIG Pacte Territorial France Rénov', les 7 EPCI déjà associées en 2023 et 2024 ont décidé de faire perdurer leur partenariat pour la signature commune d'un PIG-Pacte Territorial France Rénov' d'une durée de 5 ans dénommé : Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze.

Objectifs du Pacte Territorial France Rénov'

Les objectifs poursuivis par la mise en place du service public via le Pacte Territorial France Rénov' sont :

- Avoir un service public identifiable et accessible à tous,
- Assurer une couverture sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur les dispositifs opérationnels des collectivités territoriales,



- Informer sur la totalité des thématiques habitat, et en particulier la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et la résorption de l'habitat indigne ou dégradé,
- Développer une offre de services complète aux usagers d'information, de conseil de premier niveau, de conseil personnalisé et d'orientation des ménages et syndicats des copropriétaires ;

Les thématiques abordées dans le cadre de ce service, sont ainsi plus larges que les services précédemment portés par les Espaces Conseil France Rénov'

Modalités du Pacte Territorial France Rénov'

Le Pacte Territorial France Rénov' s'articule autour des 2 volets de missions suivants :

1. Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
2. Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus

Sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, la plateforme a répondu à 61 demandes de conseil, 14 demandes d'information, 6 demandes d'appuis et réalisé 1 mission d'orientation.

En 2025, aucune participation financière n'a été réclamée à la Communauté de Communes pour le fonctionnement de ce dispositif, car le versement de l'année 2024 avait réussi à couvrir le besoin de 2025.

Un troisième volet facultatif sera ajouté à la convention par voie d'avenant en 2026 :

Accompagnement (volet facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne

Ce volet d'accompagnement a vocation à remplacer les PIG et Opération Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun. Il pourra donc être déployé au fur et à mesure que ces opérations s'achèveront sur les différents EPCI qui portent de tels programmes.

Sur la Communauté de Communes, un Programme d'intérêt Général (PIG) a été adoptée du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025, puis prolongé jusqu'au 31 décembre 2025, en se concentrant sur les projets de rénovation énergétiques et de maintien à domicile des logements de propriétaires occupants modestes et très modestes.



Un avenant à la convention de PIG-Pacte Territorial France Rénov' sera donc prévu début 2026 pour que les missions aujourd'hui incluses dans cette opération, soient utilement rebasculées dans le Pacte territorial France Rénov'.

Pour l'année 2025, le PIG prévoyait l'objectif de rénovation de 35 logements (22 rénovation énergétique, 13 dossiers adaptation au vieillissement et au handicap).

L'animation de cette Opération a été confiée à SOLIHA pour un montant de 54 625.36 € financés à hauteur de 37 832 € par l'ANAH.

Les résultats ont pu être atteints, hormis 2 dossiers rénovation énergétique qui n'ont pas pu être menés à bien.

PLH

En 2019 la Communauté de Communes a approuvé un Programme Local de l'Habitat, démarche volontariste à laquelle la Communauté de Communes VEM n'était pas tenue d'adhérer, qui s'inscrivait dans le cadre de la définition d'une stratégie globale en matière d'habitat sur le territoire avec la mise en œuvre simultanée de documents de planification (SCoT, PLUI), et d'outils opérationnels (OPAH-RR).

Le Programme Local de l'Habitat cible plusieurs priorités :

Tout d'abord, pour les propriétaires occupants et bailleurs :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (conventionnement ANAH obligatoire)
- Amélioration des performances énergétiques et lutte contre la précarité énergétique (conventionnement ANAH obligatoire et dispositif uniquement disponible pour les propriétaires bailleurs).
- Lutte contre la vacance : la Communauté de Communes a accompagné 4 dossiers de lutte contre la vacance au bénéfice de propriétaires privés : 3 dossiers à Marcillac-la-Croisille et 1 à Egletons. Le montant total de subvention attribué s'élève à 16 207 € pour un montant de 326 565,65 € d'investissement.

Pour les logements communaux :

Aide à la rénovation de logements communaux : les communes pouvaient prétendre à une enveloppe de 10 000€ de subvention pendant la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH), qui s'achevait au 30 juin 2025.

En 2025, deux communes ont pu bénéficier de cette subvention : Lafage-sur-Sombre a obtenu une subvention de 5 569.11€ pour un montant de travaux de 18 563.70 € et Lapeau s'est vue attribuer une subvention prévisionnelle de 3 427 € pour un montant de travaux estimé à 14 157.62 €. Cette commune ayant déjà bénéficié d'un accord de subvention prévisionnelle de 6 573 € en 2024, elle ne pouvait pas bénéficier d'une subvention supérieure à 3 427 € pour 2025. En effet, cela aurait engendré un accord de plus de 10 000 €.



Aire d'accueil des gens du voyage



Une aire d'accueil de 24 places a été créée sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté pour répondre à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental.

Considérant les obligations de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières et

considérant l'article 2 de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans lequel il est décrit qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent peut également remplir ses obligations en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'aires ou de terrains situés hors de son territoire.

Il a été proposé à la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières de contribuer, à hauteur de 4 places, au financement de la création et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haute-Corrèze Communauté, située dans la zone d'activités de l'Empereur.

La Communauté de Communes a donc participé au financement de cet équipement, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 137 968,18 €.

Cette aire d'accueil compte **12 emplacements** pouvant accueillir **24 caravanes**.

Au total, **6 bâtiments** comprenant des **sanitaires avec douches, WC et éviers**, accessibles aux personnes à mobilité réduite sont répartis sur la zone. Un local à l'entrée permet **l'accueil des arrivants**, la **surveillance** de l'aire et **l'organisation** de rencontres entre les usagers et différents services publics.

Le 11 Décembre 2023, le Conseil Communautaire s'est également prononcé sur les modalités de financement des charges nettes de fonctionnement de cet équipement selon la répartition suivante : reste à charge pour HCC calculé sur la base de 24 places, reste à charge pour V.E.M. calculé sur la base de 4 places.

Pour 2024 (2025 non définitif) le coût net de l'aire d'accueil est de 62 881,34 € pour un taux de remplissage de 13,42 %.

La contribution de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières s'est élevée à 8 983,05 €.





ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE

Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale unissant la CC VEM et la CAF 19 s'étend sur la période 2022-2026.

Elle porte sur les axes suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la Vie Sociale, numérique, accès aux droits.

Elle comprend 13 fiches-actions à sa signature. Lors du COPIL 2023, une quatorzième fiche-action a été validée par les partenaires : Réflexion sur la création d'une "Maison des Familles" sur le territoire. Les objectifs de cette dernière sont les suivants :

- Répondre aux besoins du territoire en matière de parentalité
- Offrir un lieu à destination des familles
- Etudier la faisabilité financière du projet
- Développer le guichet unique Petite Enfance du territoire

Petite Enfance

Service public de la petite enfance (sppe) :

Suite à la modification des statuts de la collectivité, lors du conseil communautaire du 29 septembre 2026, la CCVEM exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Petite Enfance avec les missions suivantes :

- Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles en matière de service aux familles ;
- Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le SPPE, en vigueur depuis le 1er janvier 2025 (loi pour le plein emploi), garantit un accueil de qualité et équitable pour les moins de trois ans.



le muLti-accueil devient CRECHE « A PETITS PAS » d'Egletons

En 2025, le multi accueil retrouve les locaux de la Maison de l'Enfant. Suite aux travaux de modernisation et d'agrandissement (Passage à 30 berceaux) qui ont conduit entre autres à un réaménagement des locaux et la création d'une salle d'activité dédiée et d'un espace snoezelen (salle sensorielle qui apporte de nombreux bienfaits



aux enfants en termes d'éveil, de détente et de partage), les professionnelles et les enfants bénéficient aujourd'hui d'espaces fonctionnels, lumineux et permettant une qualité d'accueil optimal.

Ces locaux ont été inauguré le samedi 24 mai 2025, par M. FERRÉ Charles, président de la Communauté de Communes, en présence de l'Etat représenté par Mme LE SAVOUROUX Marion, directrice de cabinet de la préfecture, M. COSTE Pascal, président du Conseil Départemental, M. BRUGERE Philippe, suppléant du député de la Corrèze, Mme CARLAT Marie-Claude, Vice-présidente de la CAF de la Corrèze, et de M. LARONDE Guy, représentant le Crédit Agricole.

Dans un premier temps, il a été procédé à la traditionnelle découpe du ruban, puis à la visite des locaux, avant que chacun puisse partager le verre de l'amitié.

Les élus et les agents du pôle Petite Enfance avaient convié, partenaires, artisans, familles et agents des différents services à cette inauguration qui a vu la crèche d'Egletons prendre le nom de crèche « A Petits Pas ». Issu d'une démarche participative impliquant parents, agents et élus, ce nom reflète parfaitement l'esprit de la crèche intercommunal d'Egletons, symbolisant la croissance, l'épanouissement et l'accompagnement bienveillant que la collectivité souhaite offrir à chaque enfant qui franchira, désormais les portes de la structure.

En 2025, la crèche a accueilli 68 enfants différents (+ 15 par rapport à 2024) pour un total de 48 625h contre 40 487 h (passage de 25 places modulées à 30) ce qui représente un taux d'occupation, de 61.5% (stable par rapport à 2024).

Le total des dépenses de la structure est de 585 858,59 € (-0.56%) pour des recettes de 441 925.24 € (+13,1%) (financement des places nouvelles par la CAF et augmentation des places (PS CAF et familles) dont 361 519,23 perçues de la CAF (263 489,81 € en 2024) et une participation familiale de 80 406,01€.



De nombreux projets ont rythmés la vie de la crèche parmi un partenariat avec « Lire et Faire lire », découverte du bien-être (yoga, éveil sensoriel...). Un projet d'éveil aquatique avec la micro-crèche a également pu être mis en œuvre. Il est à noter que de nombreux projets avec les familles ont été proposés permettant des échanges, une participation des familles à la vie de la structure et la valorisation des professionnelles.

*Multi-accueil : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal - 19300 Egletons - 05.55.93.20.62 // multiaccueil@cc-ventadour.fr
Page Facebook : <https://www.facebook.com/multiaccueilccvem>*

La micro-crèche :

La micro crèche se trouve à la Maison Au Soleil à Marcillac-La-Croisille. C'est un établissement d'Accueil du Jeune Enfant qui peut accueillir 12 enfants de 10 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Comme le multi-accueil, c'est un lieu d'éveil et de socialisation.

24 enfants ont fréquenté la micro crèche en 2025 (+2) représentant 19 418h d'accueil (très stable par rapport à 2024 (-201h). Le taux d'occupation est de 60.9%.

Les charges de la structure s'élèvent à 261 202,03€ (+ 1,6%). Les recettes sont de 184 905,80 € (+3,7%) (dont 147 451,75 € de la CAF et 37 454,05 € issus de la facturation aux familles).

Les professionnelles ont proposé différents projets aux enfants (Aisance aquatique au CAR d'Egletons, Médiation animale, sorties régulières au Marché de Marcillac le mardi...). Les projets passerelles avec l'ALSH de Marcillac et l'école maternelle ont été renouvelés permettant de faciliter l'arrivée des enfants sur ces structures.

Micro crèche : Maison Au Soleil - 12 Rue de la Fontaine - 19320 Marcillac-La-Croisille - 05.55.93.20.40 // microcrechel@cc-ventadour.fr

Le Relais Petite Enfance (RPE) :

Le RPE constitue un lieu d'échange, d'écoute et d'information destiné aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile pour l'accueil du jeune enfant. Il met en place des ateliers sur l'ensemble des communes, à destination des assistantes maternelles. Le RPE se trouve dans les locaux de la Maison de l'Enfant à Egletons.



En 2024, le RPE a vu une refonte de son organisation suite au départ d'Aurélie Daumard. Manon Brette a pris le poste d'animatrice RPE et Adeline Miloudi-Lapèze s'est vu confier la mission de référente Petite Enfance.



Fin 2025, on comptait 25 assistantes maternelles contre 31 un an auparavant sur le territoire. Seulement 21 sont réellement en activités. 14 d'entre elles ont participé au moins une fois aux activités du RPE via les ateliers d'éveil. Sur les ateliers d'éveil, ce sont 54 enfants différents qui ont participé tout au long de l'année. Par ailleurs, 39 familles différentes ont bénéficié d'une information (collective ou individuelle) proposée par le RPE.

Les activités du RPE ont un coût global de 53 152,30 € (+ 4,9%). Les recettes de 37 302,38 € proviennent quasi exclusivement de la CAF (35 428,42 (+ 8,3%).

L'année a été animée par différents ateliers sur plusieurs séances (Eveil musical, médiation animale, motricité et yoga...) ; Le RPE participe activement aux manifestations nationales (semaine de la Petite Enfance, Campagne Octobre Rose...). Des partenariats sont également mis en place avec l'Ehpad d'Egletons ou la bibliothèque municipale. Le RPE propose également des sorties régulières (Lac du Deiro, Sédières, Ferme de Jolie Fleur...).

RPE : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // rape@cc-ventadour.fr

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) :

Le LAEP accueille des enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial. Ce lieu est gratuit, anonyme et sans inscription au préalable. L'objectif est de permettre aux adultes de partager des expériences de parents, ou de passer avec l'enfant un moment de détente autour du jeu.

Le LAEP a ouvert ses portes pour 88 séances en 2025. 43 familles ont été accueillies, par les 10 accueillants. 55 enfants sont venus sur le LAEP dont 37 âgés de 0 à 3 ans.

Les charges de fonctionnement de la structure sont de 34 402,40 € (+1 165€) pour 16 385,43 (+732€) de recettes (essentiellement issues de la CAF (14 385,43 €).

LAEP : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // laep@cc-ventadour.fr

Parentalité :

Les actions d'accompagnements à la parentalité sont portées par différentes structures de la Communauté de Communes notamment les structures Petite Enfance et l'Espace Jeunes.

Elles s'inscrivent également dans les actions du Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Le groupe local, Corrèze Ventadour, qui regroupe de nombreux partenaires (La MLAP, La Mairie D'Egletons, Les associations Educ'cœur, Ventadour Santé...) est coordonné, depuis 2023, par la Communauté de Communes.



En 2025, le groupe a porté 4 actions :

- **« ECHANGES ET PARTAGES : PARENTALITÉ, ON EN PARLE... » :**
Atelier ou temps de rencontre et d'échanges entre parents. Ces ateliers ont bénéficié de la présence d'intervenants. Atelier Parents-Enfants → "Après-Midi des Familles". D'autres types de rencontres peuvent être mis en place en réponse au besoin des familles (conférences, semaines thématiques, animations ponctuelles ou suivis)
- **« ACTIVITES TERRE, SPORT ET INCLUSION » :** 4 Ateliers animés pour les enfants en situation de handicap ou en inclusion. 2 groupes de 10 enfants accompagnés d'un ou deux parents par séance.
- **« BIEN VIVRE ENSEMBLE POUR PREVENIR LE HARCELEMENT » :**
Organisation d'animations parents/enfants par la Bibliothèque municipale :
 - Programmation d'un spectacle précédé d'un atelier de sensibilisation
 - Atelier créatif parent/enfant dans le cadre des « ateliers du mercredi »
 - Mercredi ludo : organisation d'une après-midi jeux de société autour du bien-vivre ensemble/ respect/tolérance + présence d'un stand de la Maison de Protection des Familles (MPF 19)
 - Lectures pour les tout-petits autour du bien-vivre ensemble
- **« DECOUVRIR, BOUGER ET APPRENDRE EN FAMILLE : TEMPS DE REPIT, DE PARTAGE ET D'EXPERIENCES PARENTS-ENFANTS EN MILIEU RURAL » :** Cette action globale regroupe plusieurs temps collectifs proposés tout au long de l'année aux parents et aux familles du territoire. Elle s'articule autour de sorties, d'ateliers et de temps partagé visant à soutenir la parentalité dans un cadre bienveillant, non jugeant et accessible à tous.





Enfance-jeunesse

Les accueils de loisirs sans hébergement :

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 12 ans avant et après l'école en période scolaire ainsi que les mercredis, mais également durant les vacances scolaires. Une multitude d'activités et de projets sont proposés : ateliers sportifs, artistiques, gastronomiques, environnement, constructions, rencontres intercommunales, participation à des événements culturels, grands jeux...

Fréquentation 2025

Périscolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
Matin	2 288,25 h (- 19,1 %)	4 365,84 h (- 29,6 %)	6 654,09 h (- 26,3 %)
Soir	8 332,75 h (+ 5,4 %)	17 569 h (- 16,1 %)	25 901,75 h (- 10,3 %)
Mercredi	11 515,5 h (+ 2,2 %)	15 501,5 h (- 8,4 %)	27 017 h (- 4,1 %)
Totaux	22 136,5 h (+ 0,6 %)	37 436,34 h (- 15,1 %)	59 572,84 h (- 9,9 %)

Extrascolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
Hiver	2 660 h (+ 3,4 %)	4 456 h (+ 3,4 %)	7 116 h (+ 3,4 %)
Printemps	1 576 h (- 36,2 %)	2 380 h (- 49,2%)	3 956 h (- 44,7 %)
Eté	10 006 h (-8,8%)	20 880 h (+8,6%)	30 886 h (+2,3%)
Automne	3 084 h (+ 25,2 %)	4 176 h (+ 25,6 %)	7 260 h (+ 25,4 %)
Fin d'année*	406,5 h	604,5 h	1 011 h
Totaux	18 050,5 h (- 1,3 %)	28 918,5 h (- 16,4 %)	46 969 h (- 11,2 %)

**Variation non pertinente d'années en années car fonction du nombre de jours d'ouverture*



Globale :

En 2025, la fréquentation globale sur l'ensemble des ALSH est de 106 541,84 h soit une baisse de 10,4%. Sur les 10 dernières, c'est la première baisse sur les ALSH après une année 2024 à l'équilibre par rapport à 2023 (+0,3 %).

Tandis qu'en 2024, l'accueil extrascolaire avait connu un regain. En 2025, la baisse est constatée à la fois sur l'accueil périscolaire et l'accueil périscolaire.

Au total, les accueils de loisirs du territoire ont accueilli 458 (-9) enfants sur les temps périscolaires dont 11 (+1) en situation de handicap et 555 enfants durant les vacances (-4 par rapport à 2024) et 17 (+3) avec une AEEH.

Cette relative stabilité (- 0,7 % d'enfants pour l'extrascolaire et - 1,9 % pour le périscolaire) est une information importante. Cela tend à indiquer que la baisse de fréquentation n'est pas dû à une perte ou un déficit d'enfants mais à une fréquentation horaire par enfants moindre. Ainsi, alors qu'en 2024, 1 enfant venait à l'accueil extrascolaire 12 jours par an, il est venu 10,5 jours en 2025 ; il en est de même pour le périscolaire avec 47 jours de présence en 2024 contre 43 en 2025.

Ceci tend à vérifier le constat fait par les équipes sur le terrain que le besoin de modes d'accueil est présent pour les familles mais que les moyens des familles ne leur permettent pas de bénéficier pleinement de l'offre d'accueil pour leur enfant et ont tendance à se tourner vers des solutions alternatives (parents ne prenant pas leurs vacances ensemble ; horaires des familles adapter pour diminuer les temps d'accueil ; appel à l'entourage (grands-parents, amis, alternance de familles...)).



DETAIL PAR STRUCTURE :

ALSH Darnets :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 28 enfants inscrits
- 16,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 4 jours d'ouverture
- 21 enfants inscrits
- 13,75 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 19 jours d'ouverture
- 44 enfants inscrits
- 21,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 33 enfants inscrits
- 26,5 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2025 est de 20,9 (17,6 en 2024) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Péri-scolaire :

Mercredi :

- 36 jours d'ouverture
- 38 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 27 enfants sur la période septembre/décembre
- 10,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 139 jours d'ouverture
- 33 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 32 enfants sur la période septembre/décembre
- 9,6 enfants accueillis en moyenne par jour

ALSH de Darnets « La Casita » : Le Bourg – 19300 Darnets
05 55 93 34 59 // alshdarnets@cc-ventadour.fr



ALSH Egletons :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 10 jours d'ouverture
- 109 enfants inscrits
- 44,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 7 jours d'ouverture
- 85 enfants inscrits
- 31,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 38 jours d'ouverture (19 en juillet et 19 en août)
- 122 enfants inscrits en juillet et 120 en août
- 37,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 10 jours d'ouverture
- 106 enfants inscrits
- 44,05 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2024 est de 39,9 (43,8 en 2024) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 36 jours d'ouverture
- 115 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 123 enfants sur la période septembre/décembre
- 47,4 enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 139 jours d'ouverture
- 138 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 125 enfants sur la période septembre/décembre
- 30,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Il est nécessaire de différencier la moyenne journalière du matin (15,2) et de celle du soir, 41,3 enfants accueillis.

*ALSH d'Egletons : Maison de l'Enfance - Rue Martial-Bergeal
19300 Egletons - 05 55 93 92 45 // alshegletons@cc-ventadour.fr*





ALSH Lapleau :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 24 enfants inscrits
- 17 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 3 jours d'ouverture
- 13 enfants inscrits
- 9,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 27 enfants inscrits en juillet et 6 en août
- 10,1 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 16 enfants inscrits
- 10,1 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2025 est de 11 (17,3 à 2024) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 36 jours d'ouverture
- 18 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 14 enfants sur la période septembre/décembre
- 5,5 (-4,3 par rapport à 2024) enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 139 jours d'ouverture
- 19 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 16 enfants sur la période septembre/décembre
- 4,2 (-3) enfants accueillis en moyenne par jour

*ALSH de Lapleau « La balle au bond » : Route de Soursac
19550 Lapleau - 05 55 27 88 30 // alshlapleau@cc-ventadour.fr*





ALSH Marcillac-La-Croisille :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 39 enfants inscrits
- 25,3 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 4 jours d'ouverture
- 38 enfants inscrits
- 26,625 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 77 enfants inscrits en juillet et 35 en août
- 26,2 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 48 enfants inscrits
- 29,5 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2025 est de 26,6 (26,9 en 2024) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 36 jours d'ouverture
- 45 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 56 enfants sur la période septembre/décembre
- 17 (-1) enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 139 jours d'ouverture
- 62 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 68 enfants sur la période septembre/décembre
- 12,3 (+0,8) enfants accueillis en moyenne par jour

On peut remarquer que la moyenne journalière du matin (14,3) est plus élevée que celle du soir, 10,6 enfants accueillis. Ce constat prouve que l'adaptation des horaires à la rentrée de septembre 2024 a répondu aux attentes et besoins des familles.

ALSH de Marcillac-La-Croisille « Les petits loups » : Maison Au Soleil – 12 Rue de la Fontaine – 19320 Marcillac-la-Croisille - 05 55 26 06 33 // alshmarcillac@cc-ventadour.fr



ALSH Montaignac-Sur-Doustre :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 49 enfants inscrits
- 29,2 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 3 jours d'ouverture
- 34 enfants inscrits
- 26,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 77 enfants inscrits en juillet et 46 en août
- 30,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 43 enfants inscrits
- 27,3 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2025 est de 29,7 (+1,3 par rapport à 2024) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 36 jours d'ouverture
- 45 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 56 enfants sur la période septembre/décembre
- 10 (-3 par rapport à 2024) enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 53 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 42 enfants sur la période septembre/décembre
- 18,7 (-5,3 par rapport à 2023) enfants accueillis en moyenne par jour

ALSH de Montaignac-Sur-Doustre « L'arc-en-ciel » : 5 rue des écoles –
19300 Montaignac-Sur-Doustre -Tél. 05 44 40 17 62 // alshmontaignac@cc-ventadour.fr



En 2025, Les équipes des différents ALSH du territoire ont proposés 90 Fiches « Projet d'Animation ». Ce document qui présente les différentes animations qui sont mis en œuvre sur le terrain est la dernière étape de la chaîne de projet (Projet Educatif → Projet Pédagogique → Projet d'animation) qui anime le service.

Les projets étaient divers et variés :

- Des mini-camps
- Des animations sportives (VTT, ski de fond, lutte, jeux de raquettes...)
- Des animations de découvertes du territoire
- Des temps permettant aux accueils de s'inscrire sur leur territoire (Printemps de Haute-Corrèze, Participation animation de Noël...)
- Des activités manuelles et artistiques (cirque notamment)
- Des grands jeux
- Des activités culturelles (Cinémas, Spectacles, découverte des danses traditionnelles...)
- Des activités liées à la découverte de l'environnement (Partenariat Lycée agricole de Neuvic, ...)

Projet Passerelle Crèche-ALSH

L'Espace Jeunes :

L'espace jeunes accueille des enfants de 11 ans à 17 ans. Une multitude d'activités, de sorties et de projets leur est proposée. Il est également un Point d'Information Jeunesse ainsi qu'un Point Public Multimédia ouvert à tous.

L'espace Jeunes reste un accueil en plein essor. L'ensemble des chiffres montre une croissance de l'activité chaque année.

2024 avait vu 150 ados venir à l'Espace Jeunes (+12% par rapport à 2023) ; ce sont 186 jeunes en 2025 (+24%).

Pour 2024, la fréquentation totale représentait 13 080,25 h (+ 7% par rapport à 2023 quand déjà 2023 présentait une augmentation de + 5,9% par rapport à l'année précédente). La fréquentation 2025 progresse de 16,5% pour atteindre 15 234,25 heures.



Il est à noter que dans le cadre d'une convention avec le collège Albert Thomas, les internes peuvent venir sur l'Espace Jeunes les mercredis après-midi encadré d'un Assistant d'Education sans que leur fréquentation ne soit comptabilisée.

La convention avec le collège a évolué à la rentrée de septembre 2025 ce qui a permis de renforcer le partenariat collège/Espace Jeunes. L'équipe intervient aujourd'hui, ponctuellement, sur des temps méridiens au collège, le soir entre le repas et le coucher ou encore sur des animations thématiques organisées par le collège (Orientation, santé, engagement...).



Les dépenses liées au fonctionnement de l'Espace Jeunes sont de 135 681,43 € (-403,18 €) pour 2025. Les recettes représentent 60 976,16 € (dont 48 814,86 € de la CAF (80,1%) et 12 161,30 € de participations des familles.).

Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2025, la convention avec la CAF a évolué pour devenir une convention de Prestation de Services Jeunes (PS Jeunes). La CAF ne finance plus des heures réalisées mais sur la base de 2 ETP.

L'Espace Jeunes proposent de nombreux projets aux adolescents du territoire, tout au long de l'année.

Certains s'inscrivent dans l'animation de la vie locale (Participation active à Octobre Rose ou aux évènements « Ville A Joie », d'autres ont un but de sensibilisation et/ou de prévention. L'Espace Jeunes propose également de nombreux mini-camps durant les vacances (5 en 2025). Enfin, l'Espace Jeunes, notamment par le biais du PIJ, accompagne les jeunes dans les étapes de leur vie (Aide sur Parcours Sup', Aide tout au long de l'année dans leur recherche d'emploi (CV et Lettre de motivation).

En 2025, le Forum Atouts Jeunes en partenariat avec la Mission Locale et la commune d'Egletons, a accueilli 250 jeunes qui sont venus sur ce Forum dédié à la découverte des métiers, la formation et la vie quotidienne. Ils ont pu parcourir les allées de l'Espace Ventadour où étaient présents 39 stands animés par différents partenaires.

Espace jeunes intercommunal - Square Uffenheim - 19300 Egletons - 05.55.93.12.04 // espace-jeunes@cc-ventadour.fr

Les séjours :

En 2025, Le service Enfance-Jeunesse a proposé 3 séjours :

1.Séjour Dordogne pour les 6-9 ans en Dordogne du 21/04 au 25/04/2025 ; hébergement en dur dans un centre de la Ligue de l'Enseignement 24 ; ; 14 jeunes soit 70 journées-enfants

2.Séjour Tarn pour les 9-11 ans du 01/08 au 06/08/2025 ; hébergement en dur ; 15 jeunes soit 90 journées-enfants

3.Séjour SURF dans les Landes pour les 11-17 ans du 02/08 au 09/08/2025 ; hébergement en camping ; 14 jeunes soit 112 journées-enfants



Il est à noter que pour la première année, un troisième séjour a pu être mis en place, conformément à un des engagements de la CTG permettant de proposer un séjour à l'ensemble des enfants du territoire âgés de 6 à 17 ans.

Les dépenses liées aux séjours se sont élevées à 28 976,20 € quand les recettes ont été de 17 831,58 € dont 8 574,08 € de participation des familles et 8 574,08 € de la CAF de la Corrèze.





ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Office de Tourisme Communautaire



Conformément à la loi du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et conformément au Code du Tourisme, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières délègue les missions de service public d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire communautaire à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) Ventadour-Egletons-Monédières.

La convention d'objectifs actant cette délégation a été renouvelée par délibération du 6 Mars 2023.

L'office de tourisme exerce les missions suivantes :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières
- La promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action de l'agence touristique de la Corrèze
- La commercialisation de services touristiques
- La gestion d'équipements touristiques
- L'organisation d'animations
- La coordination et l'accompagnement des acteurs touristiques du territoire
- Les missions de conseil, d'aide à la réalisation de diagnostics à destination des collectivités et porteurs de projet.

Pour l'accueil et l'information touristique, l'OTC est doté d'un bureau permanent à Egletons ouvert à l'année, et de 2 points d'information touristique (Marcillac-la-Croisille et Moustier-Ventadour), ouverts en période estivale.

L'Office de Tourisme VEM fonctionne avec 3 agents permanents et 3 agents saisonniers en période estivale.

En 2025, les bureaux d'accueil ont renseigné plus de 6 000 personnes (tous modes confondus), soit une hausse de 4.8% par rapport à l'année 2024 (5 767 personnes renseignées). Le pic de fréquentation a été atteint au mois d'août.



Il a été noté une baisse de 4% du nombre de visiteurs sur le territoire Ventadour-Égletons-Monédières (2 100 000 visiteurs en 2025 données flux vision tourisme), le nombre de nuitées enregistrées sur l'année 2025 a baissé de 1% par rapport à 2024 (616 000 nuitées en 2025 – soit 8% des nuitées départementales – contre 625 000 nuitées en 2024).

La **promotion touristique** du territoire est assurée par le site Internet, qui a comptabilisé environ 40 000 visiteurs uniques, soit une baisse de 4.7% par rapport à 2024. La promotion est aussi assurée par les **réseaux sociaux**, notamment Facebook où 4 800 personnes suivent le compte de l'OTC (+ 14% par rapport à 2024) et sur lequel 168 publications ont été réalisées sur l'année 2025. Le compte Instagram a également connu une hausse de suivi, il est doté de 3 600 followers soit + 12.5% par rapport à 2024. L'OTC a également procédé à la diffusion de 5 000 guides touristiques, 5 000 carnets d'adresse, 15 000 dépliants Château de Ventadour, 5000 guides de l'été, 500 livrets-jeux du Château et 2 000 dépliants randonnées.

Depuis 2025, l'OTC dispose de **28 présentoirs** (grand et petit format) installés chez les prestataires touristiques et commerçants du territoire.

L'OT VEM participe également aux éditions, en partenariat avec Corrèze Tourisme, des documents suivants : « La Corrèze en famille », « Les 16 sites étonnants », « La Corrèze, tout un programme » et diffuse des newsletters estivales.

L'Office de Tourisme s'occupe également de la réalisation de communiqués de presse, d'encarts publicitaires dans les journaux locaux et d'interventions radio (Bram FM, France Bleu et Radio Chardon). En 2025, le territoire Ventadour-Égletons-Monédières a été mis en avant à travers quelques apparitions à la télévision (TF1, France 3 Nouvelle-Aquitaine, Corrèze Télévision et Ushuaia TV).

Animation du réseau : L'OTC compte 48 adhérents professionnels (hôtels, restaurants, résidences de tourisme, activités de loisir, artisans), 57 adhérents meublés de tourisme et 15 adhérents meublés étudiants. Il propose un service d'accompagnement numérique, communication et accompagnement dans les démarches de qualification. Il publie des newsletters portant sur les actualités de l'Office de Tourisme, les animations, l'accueil presse, etc. Sur le site de l'OTC, on retrouve un espace dédié aux professionnels du tourisme, avec des informations pratiques et des tutoriels sur des sujets tels que l'e-réputation, les réseaux sociaux ou encore l'accueil. Il participe aux bourses aux documents et réalise des tournées de distribution régulière de documentations aux partenaires. Avec la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, l'OT VEM a organisé un Éductour à destination des professionnels du tourisme du territoire. L'objectif était de leur faire découvrir le territoire des Monédières, à travers la visite du Musée de Président Jacques Chirac, l'Etang Jean Ségurel de Chaumeil et la visite de la ferme des Monédières. Au total, il y a eu 17 participants.





Gestion du Château de Ventadour :

En 2025, le Château a accueilli 8 594 visiteurs (contre 8 019 en 2024), dont 489 visiteurs étrangers. La fréquentation est en hausse par rapport à 2024 (+ 575 visiteurs). Un total de 82 animations proposées par l'Office de Tourisme Ventadour-Égletons-Monédières, en collaboration avec des prestataires du territoire, tels que le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour, Marcillac Sports Nature, Trésor Ludique, Olivier Payrat, l'Association Compaigns et Commères, la Compagnie l'Arbre Fée, l'association « Grandes Ailes Corrésiennes » (fauconnerie), Bernardino Sanchez (cirque), Michel Bonavitacola (astre solaire et veillée aux étoiles). Le Château accueille également des animations organisées par le Foyer Rural de Moustier-Ventadour ainsi que des représentations du Festival de la Luzège.

Animations de l'OTC :

Parmi les animations proposées par l'Office de Tourisme, on retrouve l'Estivale des savoir-faire (67 participants), un Calendrier de l'Avent (plus de 200 participants par jour) et les Mardis Nature (57 participants).

En partenariat avec Corrèze Tourisme, le CRT Nouvelle Aquitaine, OT Haute-Corrèze et de Ventadour-Egletons-Monédières, le 5 juillet 2025 a été lancé la nouvelle Micro Z'Aventure Terra Aventura « Un ticket pour le Tacot ! », cette aventure est conçue pour vous faire vivre aux joueurs une expérience de 2 jours en immersion totale dans le jeu et dans les territoires de Haute-Corrèze et de Ventadour-Egletons-Monédières, avec une cache finale au Viaduc des Rochers Noirs.



Un parcours éphémère Terra Aventura « Zaméla au pays des troubadours », a été également créé et animé en octobre et novembre 2025 par une équipe de terraventuriers. Une chasse au trésor de 4 km au départ du Château de Ventadour, à la rencontre du troubadour Bernard de Ventadour et des magnifiques cascades de la Vigne. Au total, c'est plus de 27 427 terraventuriers (contre 11 450 en 2024) venus sur le territoire pour jouer et découvrir notre patrimoine. Cela a eu des répercussions positives sur les caches déjà présentes sur le territoire : +92% pour la cache d'Egletons, +275% pour celle de Marcillac. A contrario, le parcours de Sarran a connu -45% de fréquentation.

Après deux ans de travaux spectaculaires portés par le Conseil Départemental de la Corrèze, et une mise en tourisme du **Viaduc des Rochers Noirs** fin juin 2025, l'OTC a réalisé pendant la saison touristique 24 départs de visites individuelles accueillant au total 330 personnes mais aussi 11 départs de visites de groupe, accueillant 349 personnes au total. C'est plus de 36 000 visiteurs sur le site, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 (chiffres du conseil Départemental).

La Communauté de Communes contribue au financement de l'Office de Tourisme par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement (80 000 € en 2025), et le versement de 66% du montant total de taxe de séjour collectée soit 65 106 € en 2025.

Programme Avenir Montagne

Lauréate du dispositif national Avenir Montagnes Ingénierie depuis l'été 2022, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières bénéficie d'un accompagnement financier pour le suivi de sa stratégie touristique locale.

Après une phase de transition suite au départ du chef de projet, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de projet en septembre 2025 a permis de poursuivre la feuille de route et d'engager le déploiement opérationnel des actions d'ici fin 2026.

L'engagement du territoire s'est concrétisé par le déploiement d'actions opérationnelles issue des huit fiches action validées l'année précédente en comité de pilotage, à savoir :

- Fiche-action n°1 « Communiquer sur des éléments pas assez mis en avant » (en collaboration avec l'OTC) :
 - Conception et installation de présentoirs pour la documentation touristique chez les prestataires touristiques et commerçants du territoire.
 - Création et diffusion d'un dépliant dédié au parcours QR Code d'Égletons, pour renforcer la visibilité et l'utilisation de ce parcours du patrimoine audio.
- Fiche-action n°2 « Travailler sur l'identité du territoire » :
 - Lancement du projet de Communauté internationale de Ciel étoilé, label de reconnaissance mondiale porté par l'entreprise Dark Sky International, pour la qualité et la préservation de notre ciel étoilé.
 - Sensibilisation aux enjeux climatiques par l'animation d'une Fresque du Climat (18 janvier 2025 – 7 participants).



- Fiche-action n°3 « Créer un animer un club de professionnels du tourisme et des loisirs » :
 - Organisation, en partenariat avec l'OTC, d'un l'Eductour à destination des professionnels du tourisme (26 mai 2025 – 17 participants).
 - Lancement de la première édition d'un Club réunissant les professionnels du tourisme et des activités de loisirs (27 novembre 2025 – 20 participants).
- Fiche-action n°4 « Valoriser les producteurs locaux par leur mise en tourisme » : Conception et mise en page d'une carte interactive des producteurs locaux du territoire.
- Fiche-action n° 8 « Explorer des pistes peu matures pour consolider l'offre : tourisme d'affaire et développement de l'offre indoor » : Étude d'opportunité pour l'organisation d'un événement « Rétrogaming » au Centre Aquarécréatif.

Gestion d'équipements touristiques

Château de Ventadour à Moustier Ventadour

L'entreprise SOCOBA, spécialisée dans la restauration des Monuments Historiques, a effectué des travaux d'entretien des maçonneries et restauré la voute de la Chapelle Saint Georges. Ces travaux, dont le coût s'élève à 24 300,34 € HT, sont financés à hauteur de 50% par la DRAC.

Domaine des Monédières à Meyrignac l'Eglise



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes dispose de la compétence aménagement, gestion et entretien des équipements publics liés au Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation.

Elle a confié la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme à la société VACANCEOLE LES MONEDIERES SAS par délégation de service public depuis le 9 mars 2021. Le 9 mars 2025, le délégataire est venu présenter aux élus le bilan d'activité 2024. Les résultats de l'année 2025 ont été présentés en Conseil Communautaire le 9 mars 2026. Le chiffre d'affaire lié aux équipements collectifs (restauration, SPA, piscine, location de salle) représentait 119 000 € en 2024 et 179 000 € en 2025. En 2025, le site du Domaine des Monédières confirme la solidité de son modèle d'exploitation et la qualité de son fonctionnement. Les indicateurs de satisfaction ainsi que les performances économiques demeurent à un niveau élevé et stable. Une légère contraction de la fréquentation a été observée au cours de l'exercice, dans un contexte de marché globalement moins dynamique, sans incidence sur la rentabilité du site.

Par ailleurs, l'axe d'amélioration prioritaire engagé en 2025 sur l'activité de restauration a généré des effets positifs et mesurables.



Auberge des Bruyères Corrésiennes à Chaumeil

La Communauté de Communes a en charge la gestion et l'entretien de l'Auberge des Bruyères Corrésiennes sur la commune de Chaumeil. Elle a loué la partie restaurant – bar de l'Auberge à Mme Candice WARNIER du 1^{er} juillet 2024 au 19 décembre 2025. Un nouvel exploitant, M. Fabrice VANDEMOORTELE, a pris la suite depuis le 1^{er} janvier 2026.

Maison de Pays des Monédières à Chaumeil

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement, gestion et entretien des équipements touristiques", la Communauté de Communes s'est vue transféré en 2017, suite à l'intégration de la Commune de Chaumeil, la Maison de Pays des Monédières, destinée à accueillir une antenne de l'office de tourisme communautaire.

L'équipement est situé dans le même bâtiment que la salle polyvalente communale.

Ce site accueillait, durant la saison estivale, une antenne de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC), proposant un espace de vente de produits locaux, un bureau d'information touristique et le musée Jean Ségurel.

Or, compte tenu de la faible fréquentation de ce site et de son coût de fonctionnement, l'OTC et la Communauté de Communes n'étaient plus en mesure d'en assurer l'ouverture. L'espace de vente de produits du terroir a été transféré à l'Auberge des Bruyères Corrésiennes.

Dès lors, le bâtiment ne présentant plus d'utilité pour l'exercice de la compétence transférée, la commune de Chaumeil a recouvré la pleine propriété de ce lieu, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire le 10 mars 2025 et du Conseil Municipal de Chaumeil le 7 avril 2025.





SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)



Ce service a pour mission de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau. Le territoire compte 2997 installations.

En 2025, 40 contrôles d'installations existantes ont été réalisés quasiment intégralement dans le cadre de ventes. Les campagnes de contrôles périodiques n'ont pas été conduites en 2025.

En 2025, 25 dossiers de demande d'installation d'une filière d'assainissement non collectif ont été instruits. La plupart des dossiers instruits, réhabilitations et construction neuve confondus, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, exceptés les communes d'Egletons, La Chapelle-Spinasse, Lapeau, Meyrignac l'Eglise, Péret Bel Air, Sarrau et Soudeilles

En 2025, 34 contrôles de bonne exécution ont été effectués (28 en 2024).

Le technicien SPANC ayant quitté la collectivité en février 2025, les diagnostics et contrôles ont été confiés au CPIE dans le cadre d'une mission de prestation de service. Les campagnes de diagnostics périodiques ont été suspendues dans l'attente du recrutement d'un nouveau technicien.

Le rapport d'activités 2025 du SPANC est disponible au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes





SERVICES SUPPORTS

RESSOURCES HUMAINES

1) Contact

Service Ressources Humaines – avenue de l'Épinette – 19550 Lapleau
05.55.27.68.76
ressourceshumaines@cc-ventadour.fr

2) Présentation

Le Service Ressources Humaines de la Communauté de Communes est constitué, en 2025, de 2 agents à temps complet. Ils gèrent le suivi administratif et statutaire du personnel, de la paye, des carrières, des absences, de la formation, de l'action et protection sociale.

Ils contribuent à la relation sociale avec les représentants du personnel en organisant les réunions du CST-F3SCT (3 en 2025) ainsi que les réunions de la commission Ressources Humaines (3 en 2025).

3) Quelques chiffres clefs :

- 77 agents (73,11 ETP) dont 53 agents titulaires, 24 agents contractuels sur poste permanent
- 233 contrats préparés
- 273 arrêtés
- 1260 bulletins de payes
- 33 agents recrutés (dont les agents saisonniers), 6 départs, 2 titularisations, 26 avancements d'échelon et 5 avancements de grade.

4) Dossiers 2025

Outre la gestion courante des ressources humaines, le service a travaillé à la mise en application de la réforme de la protection sociale complémentaire - volet santé.

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le Conseil a approuvé l'adhésion à la convention de participation du risque santé conclue entre le centre de gestion de la Corrèze et la MNT. Cette même délibération a porté à 25 € le niveau de participation par agent et par mois, modulé de 5 € supplémentaire par enfant.

Le service Ressource Humaine a également travaillé, en lien avec la commission des Ressources Humaine et le CST, à la modification du RIFSEEP et notamment la retenue de l'IFSE au 31^{ème} jour d'arrêt maladie. Ce point a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 8 décembre 2026





ASSISTANTE DE PRÉVENTION

1) Contact

Service Prévention – 18 rue du Bosquet – 19300 EGLETONS

06.24.03.34.41

prevention@cc-ventadour.fr

2) Présentation Le Service Prévention de la Communauté de Communes est constitué d'un agent à 20%. Son rôle est d'assister l'autorité territoriale en matière de prévention de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail. Ces renseignements sont enregistrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui est mis à jour chaque année.

Il travaille également avec les représentants du personnel et participe aux réunions du CST-F3SCT.

3) Fait marquant :

Dans le prolongement de la réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les élus et la direction ont la volonté de poursuivre la politique de prévention de la collectivité en intégrant le volet des risques psychosociaux (RPS) dans ce document.

Dans cette perspective, la collectivité a décidé de se faire accompagner par un intervenant Santé Travail de la MNT, pour permettre aux acteurs de la prévention de gagner en compétence et en autonomie dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des RPS pérenne.

Au-delà de satisfaire les obligations réglementaires, la finalité de ce projet vise une appropriation collective de la démarche et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail. Dans une optique participative, la démarche a mobilisé l'ensemble de la collectivité : élus, direction, encadrement, agents et représentants du personnel de la F3SCT. Pour ce faire, un Comité de pilotage (COPI) a été créé. La méthodologie d'analyse des risques psychosociaux étant centrée sur le travail réel, des entretiens individuels et/ou collectifs ont été menés avec les agents au sein des services. A partir de ce recueil de données issu des situations concrètes de travail, ont été élaborés des plans d'actions de prévention des risques psychosociaux. Le cadre déontologique des entretiens s'appuie sur le volontariat des agents et l'anonymat des propos recueillis. Nous avons pu réaliser 10 entretiens en 2025. Le travail se poursuit en 2026.

4) Chiffres clés :

- 15 agents formés à l'utilisation des extincteurs
- 10 agents formés aux premiers secours (PSC1)
- En lien avec la F3SCT : 1 visite du Centre aquarécréatif et 1 rapport d'accident de travail à la crèche
- 3 visites des structures de la CCVEM ont été réalisés avec les nouveaux arrivants





FINANCES

1) Contact

Pôle Finances – avenue de l'Épinette – 19550 Lapleau
05.55.27.69.26
cgdirection@cc-ventadour.fr

2) Présentation

Le pôle finances de la Communauté de Communes est composé de 3 agents : un responsable de service et 2 agents comptables. Ils sont en charge de l'élaboration et suivi des 5 budgets communautaires, gestion des dépenses de l'engagement au mandatement, gestion des recettes de l'engagement au suivi du recouvrement, collecte de la taxe de séjour, déclaration FCTVA et TVA, suivi de la masse salariale, analyse rétrospective et prospective, gestion de la dette, de l'actif (inventaire et amortissements) ... Le pôle finances apporte également son appui à l'agent mis à disposition du SYMA A89 pour l'élaboration et le suivi du budget du SYMA A89. À la suite du départ de l'agent du SPANC en février 2025, le pôle finances a récupéré des missions du SPANC, notamment l'accueil et l'administration du SPANC (suivi des bons de commandes vidanges et des rapports de contrôles, gestion de la base logicielle des usagers, création des rôles de facturation du SPANC, coordination de la numérisation des documents des usagers).

3) Quelques chiffres clefs :

- 5 Budgets
- Nombre de lignes de mandat émises : 6 831 tous budgets confondus
- Nombre de lignes de titres : 5 552 tous budgets confondus
- Délai global moyen de paiement : 20,82 jours, délai moyen de paiement de l'ordonnateur 17,23 jours

4) Dossiers 2025

En 2025, un rapport retraçant les actions entreprises à la suite des observations du 17 juin 2024 de la Chambre Régionale des Comptes a été élaboré. Ce rapport demandé par la Chambre Régionale des Comptes présente un suivi des recommandations (14 points) et les mises en œuvre.

En coopération avec la Trésorerie d'Eggletons, le service Finances continue à poursuivre les opérations pour fiabiliser les comptes. En effet, la Trésorerie a produit un examen de la qualité des comptes qui met en exergue les points positifs et les axes d'amélioration. Ce dispositif permet :

- De visualiser les objectifs à atteindre en termes de qualité comptable : la fiabilisation des inventaires pour une gestion patrimoniale optimale et l'harmonisation des données entre les services et la Trésorerie sont en cours de réalisation ;
- De déterminer les actions à mener en priorité : les actions se caractérisent par la résorption des écarts entre l'inventaire de la collectivité et l'actif de la Trésorerie ainsi que les régularisations des comptes d'imputations provisoires, par la suite le recensement des inventaires physiques existants par catégorie d'actifs est prévu ;



- De suivre l'évolution des travaux menés : des échanges réguliers avec la Trésorerie permettent de suivre les travaux menés.

Concernant le recouvrement, un agent de la Trésorerie a été recruté pour travailler en étroite collaboration avec les Pôles Enfances Jeunesse et Ordures Ménagères principalement afin d'améliorer la gestion des impayés. Cet agent dédié au recouvrement aide à mieux identifier les familles en difficultés, à mieux répartir les fonctions entre le Service EJ (favoriser l'égalité d'accès aux différents services enfance Jeunesse) et la Trésorerie (accompagner les familles dans le règlement de leurs dettes). À noter que le Pôle Ordures Ménagères a mis en place une campagne d'information pour permettre aux usagers de payer le règlement de la facturation par prélèvement automatique au trimestre.

Le travail débuté en 2024 et prolongé en 2025 affiche une amélioration de la qualité des comptes, des indicateurs de pilotage comptable et du contrôle hiérarchisé de la dépense opérés par la Trésorerie, par conséquent ce travail renforce le partenariat entre la collectivité et la Trésorerie. Cette amélioration se manifeste également par une meilleure gestion financière à l'instar du non renouvellement de la ligne de trésorerie du budget Principal fin 2025. Le montant de la ligne de trésorerie contractée fin 2024 était 1 000 000 euros. Pour information, une ligne de trésorerie est un type de crédit accordé par une banque pour pallier des besoins temporaires de liquidités.

En vue du renouvellement de l'assemblée délibérante en 2026, un nouveau règlement budgétaire et financier sera voté. Ce document décrira les règles budgétaires et financières actualisées, et précisera les procédures à suivre pour pérenniser la maîtrise des risques financiers et comptables.



COMMUNICATION

La Communauté de Communes a développé une communication plus active et plus moderne.



La page Facebook, créée le 3 janvier 2023, a connu 9 800 visites en 2025 (+366%) pour 137 706 vues. Plus de 125 publications ont été diffusées. Elle est suivie par 665 followers (+147 en 2025). Il est à noter que différents services ont également une page Facebook gérée directement par eux-mêmes :

L'espace Jeunes, le Centre Aquarécréatif, la crèche, le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Parents-Enfants et les Centres de Loisirs.

Un profil instagram a été créé fin 2025 et relié au profil facebook de la CCVEM.

Il y a eu 83 brèves publiées en 2025 sur l'application mobile « Panneau Pocket ». Pour l'année 2025, le compte de la Communauté de Communes a été lu 11 491 fois (contre 6414 fois en 2024) et a été placé en favori par 132 personnes, pour un total au 31 décembre 2025 de 710 abonnés. Ce service a été proposé à toutes les communes du territoire et le coût annuel est de 2 400€ TTC.

Un numéro du journal intercommunal « Com Com Info » a été publié en juin 2025, le numéro 7. Il a été imprimé à 5 500 exemplaires pour un coût de 797€ TTC. Il a été remis aux communes à qui il est demandé de le distribuer à leurs administrés.

En parallèle, plusieurs campagnes de communication ont été réalisées, la plupart du temps multicanal (impression et diffusion papier, panneau pocket, Facebook, presse, ...). On peut citer :

- La réalisation de l'invitation aux vœux 2026.
- La réalisation de documents pour le service enfance-jeunesse (événements du RPE et du LEAP notamment) ; une campagne pour le forum atout jeunes (Facebook, affiche et signalétique, ...)
- La campagne pour le 4ème Salon vivez Ventadour-Égletons-Monédières (banderoles, affiches, Facebook, ...).
- La communication du centre aquarécréatif en coopération étroite avec les agents du service.
- La gestion de la fabrication et de la maquette du sac cabat pour le tri.
- L'organisation avec d'autres services de la 1ère journée de cohésion en mai 2025.
- La communication de la fête du "Zéro Déchets".
- La réalisation du rapport d'activité 2024.
- La réalisation de 11 numéros du journal de communication interne, le "Com Com Contact".





ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1)Contact

Avenue de l'Epinette – 19550 Lapleau
05.55.27.69.26
direction@cc-ventadour.fr

2)Présentation

Ce service prépare, organise et assure le suivi des Instances décisionnelles de la Communauté de Communes :

Bureau : le bureau, composé du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués, se réunit toute les semaines le lundi après-midi au siège de la Communauté de Communes.

Conférence des Maires : en 2025 l'ensemble des maires ont été réunis à 3 reprises le 24 mars, le 30 juin et le 20 octobre 2025.

Conseils communautaires :

Le Conseil Communautaire s'est réuni au cours de 6 séances, aux dates suivantes :

• 3 février 2025

• 10 mars 2025

• 14 avril 2025

• 23 juin 2025

• 29 septembre 2025

• 8 décembre 2025

Ce service rédige les délibérations, les décisions et arrêtés, assure leur transmission au Contrôle de Légalité

3)Quelques chiffres clefs :

- 141 délibérations
- 20 décisions
- 6 arrêtés





MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

En 2025, cinq marchés de travaux ont été passés. Ils concernaient :

- L'installation d'une pompe à chaleur au siège de la Communauté de Communes,
- L'aménagement des circuits de randonnées pédestre intercommunaux, marché réservé aux entreprises d'insertion,
- La restauration hydraulique du passage busé de barbot sur un affluent du Rabinel,
- La création d'un sentier de sensibilisation et d'observation des milieux humides sur l'Etang de Gros,
- Les travaux de réhabilitation de l'installation de filtration du Centre Aquarécréatif par renouvellement de la charge filtrante.

Le montant total de ces marchés s'élève à 151 292,33 € HT.

Marchés de fournitures

En 2025, un marché de fournitures a été passé pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, pour un montant total de 205 531,56 € HT.

Marchés de services

En 2025, quatre marchés de services ont été passés. Ils concernaient :

- la restauration collective : fourniture et livraison de repas pour les ALSH,
- l'exploitation des bas de quai de la déchetterie,
- le broyage et l'évacuation des déchets verts de la déchetterie,
- l'entretien des circuits de randonnées pédestres intercommunaux.

Le montant total de ces marchés s'élève à 198 670,00 € HT.





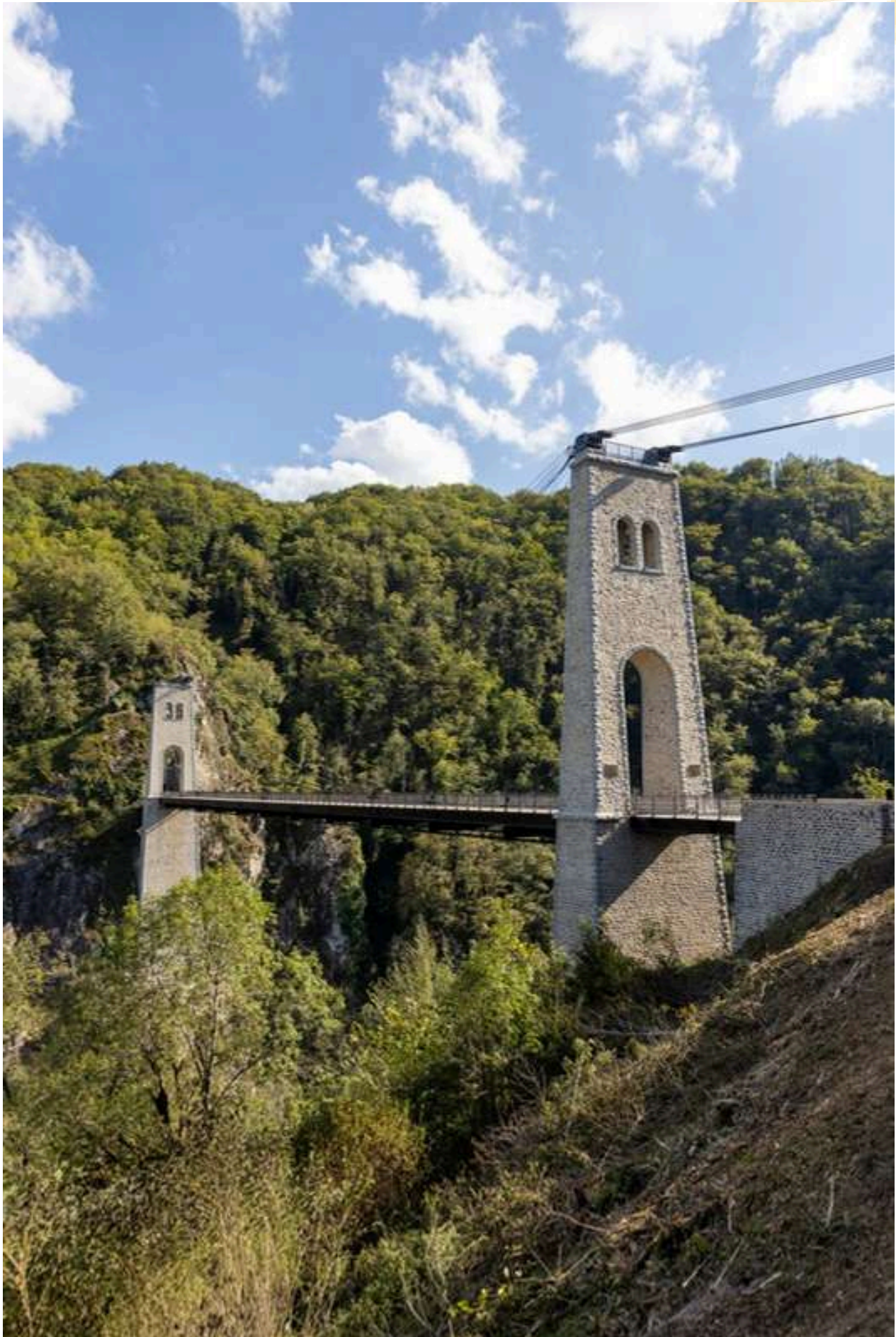
GLOSSAIRE

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne
 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
 AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité
 DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 IC : Intérêt Communautaire
 CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
 GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations
 HCC : Haute-Corrèze Communauté
 MAPA : Marché à procédure adaptée
 OPAH : Opération " Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 ORT : Opération de Revitalisation Territoriale
 OTC : Office de Tourisme Communautaire
 OTP : Ouvrage Théâtral Permanent
 PAV : Point d'Apport Volontaire
 PIG : Programme d'Intérêt Général
 PLH : Programme Local de l'Habitat
 PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
 PPG BV : Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant
 SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
 SPANC : Service public d'assainissement non collectif
 SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ()
 V2M : Vézère Monédières Millesources
 VEM : Ventadour-Egletons-Monédières











CONTACT :

05 55 27 69 26
direction@cc-ventadour.fr
www.cc-ventadour.fr



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières